



NOVEMBRE 2023

Annexe A – Connect Brussels

Broadband Competence Office

Connect Brussels

Bienvenue - Welkom

10 novembre 2023 | 10 november 2023



Agenda du jour | Programma van de dag

SUJET		SPEAKER		TIMING
PETIT DEJEUNER ONTBIJT				08:00 – 09:00
Mot d'introduction	Welkomstwoord	Séverine WATERBLEY (SPF Économie FOD Economie) & Ministre Minister Petra DE SUTTER		09:00 – 09:10
Les enjeux majeurs du haut débit à Bruxelles	De belangrijkste uitdagingen van breedband in Brussel	Ministre Minister Bernard CLERFAYT		09:10 – 09:20
Cadre légal bruxellois: ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique	Brussels wettelijk kader: Ordonnantie van 3 mei 2018 betreffende de bouwplaatsen op de openbare weg	Olivier VAN CRAENENBROEK (Bruxelles Mobilité Brussel Mobiliteit)		09:20 – 09:40
Le haut débit en Belgique: enjeux socio-économiques et cadre légal	Breedband in België: sociaal-economische uitdagingen en wettelijk kader	Vincent FOSTY (Deloitte) & Laurence HOFLACK (IBPT BIPT)		09:40 – 10:20
Questions-réponses	Vraag en antwoord sessie	Modération: Vincent FOSTY (Deloitte)		10:20 – 10:40
PAUSE CAFÉ KOFFIEPAUZE				10:40 – 11:00
Partage d'expériences des communes & table ronde (avec Samuel DEROOVER (Ixelles), Susanne MULLER-HUBSCH (Anderlecht), Laurent DE MEUTTER (Proximus), Stephane BOUILLON (VOO/OBE), Annemie WYNANTS (Wyre), Erik DE HERDT (Eurofiber))	Uitwisseling van ervaringen van gemeenten & rondetafelgesprek (met avec Samuel DEROOVER (Elsene), Susanne MULLER-HUBSCH (Anderlecht), Laurent DE MEUTTER (Proximus), Stephane BOUILLON (VOO/OBE), Annemie WYNANTS (Wyre), Erik DE HERDT (Eurofiber))	Samuel DEROOVER (Ixelles) & Susanne MULLER-HUBSCH (Anderlecht)		11:00 – 12:20
Conclusion	Conclusie	Jérôme DEBRULLE (SPF Économie FOD Economie)		12:20 – 12:30
LUNCH & NETWORKING				12:30 – 13:30
Salle 1 ^{er} étage / Zaal 1 ^e verdieping	Mezzanine / Tussenvloer			



Mot d'introduction | Welkomstwoord

Séverine Waterbley

WELKOMSTWOORD

Séverine Waterbley



- Voorzitter van de FOD Economie
- **27 jaar** ervaring bij de FOD
- Ze ondersteunde de lancering van de **breedbandcel**



MOT D'INTRODUCTION

La Ministre Petra De Sutter a un message pour vous





Les enjeux majeurs du haut débit à Bruxelles | De belangrijkste uitdagingen van breedband in Brussel

Minister Clerfayt / Ministre Clerfayt

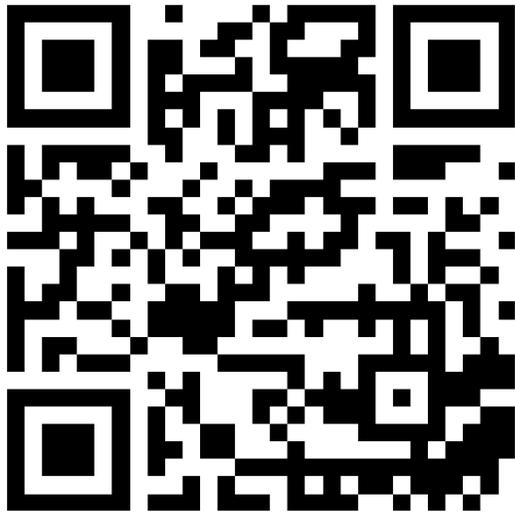
Monsieur le Ministre Bernard Clerfayt



- Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, en charge de l'Emploi et de la Formation professionnelle, **de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux**, du Bien-être animal, de l'informatique régionale et de la simplification administrative.
- Environ 40 ans d'expérience **politique**



Posez vos questions sur wooclap



- Allez sur wooclap.com
- Saisissez le code (BCOBR) de l'événement dans le bandeau supérieur

Event code
BCOBR

- Attendez que la question s'affiche
- Une fois que celle-ci s'affiche écrivez votre réponse dans l'espace prévu
- Cliquez sur 'Valider'





Cadre légal bruxellois: ordonnance
du 3 mai 2018 relative aux
chantiers en voirie publique |
Brussels wettelijk kader:
Ordonnantie van 3 mei 2018
betreffende de bouwplaatsen op
de openbare weg

Olivier Van Craenenbroek

Olivier Van Craenenbroek



- Directeur - Chef de Service
- Service Exploitation et Transport de Bruxelles Mobilité - Service Public Régional de Bruxelles (SPRB)
- Secrétaire de la Commission de Coordination des Chantiers (CCC)



BRUXELLES MOBILITÉ
BRUSSEL MOBILITEIT

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL





Agenda

1

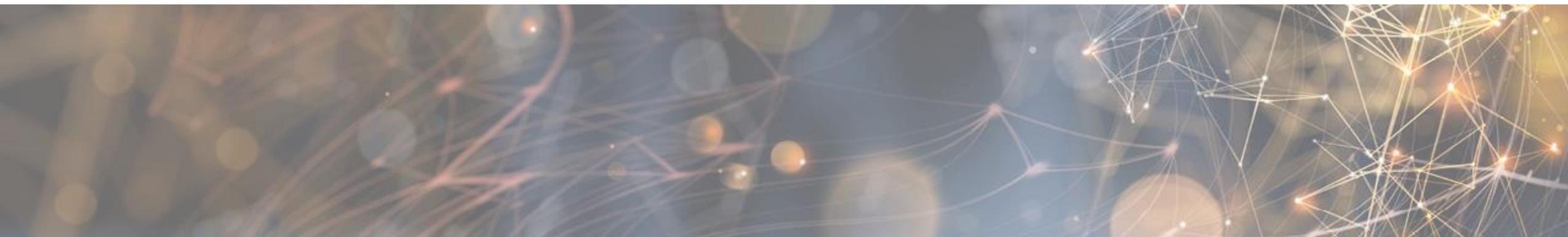
Le contexte des chantiers en voirie en Région de Bruxelles capitale

2

La logique de la coordination des chantiers en voirie

3

Exemple: le déploiement de la fibre optique





1. Le contexte des chantiers en voirie publique



Quelques chiffres

- 550 interventions/semaine sur voiries régionales
- Plus de 120 000 zones de travail (chantier, phase d'un chantier, etc.) en voirie par an sur le territoire de la Région bruxelloise.
- +/- 40 impétrants institutionnels et 22 services d'exécution régionaux et communaux
- Jusqu'à 25% de la superficie de nos voiries soustraite à l'usage normal
- Plusieurs centaines d'impétrants non institutionnels
- Plus de 120.000 évènements par an sur la voie publique





Principes à respecter

Permettre la circulation des différents types d'usagers de la voie selon l'ordre de priorité suivant:

1 Piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes



2 Transports en commun



3 Services publics



4 Autres utilisateurs de véhicules à moteur



Assurer un déplacement aisé sécurisé des usagers



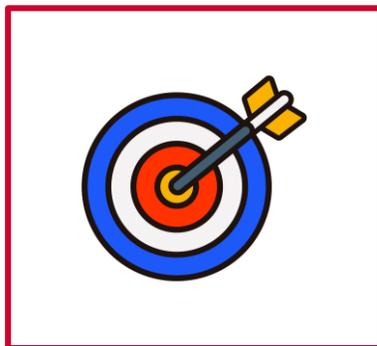
2. La coordination des chantiers en voirie publique



a. Les objectifs de la coordination des chantiers en voirie publique



Les objectifs de la coordination des chantiers en voirie



2 objectifs

La coordination des chantiers en voirie poursuit 2 objectifs

ET



Exécution des chantiers

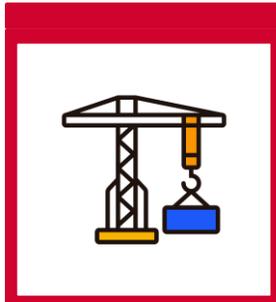
- Permettre l'exécution des chantiers, via une procédure d'autorisation.

Viabilité de la voirie

- Préserver la viabilité de la voirie, c'est à dire tous les services offerts par la voirie



Objectif 1 : Permettre l'exécution des chantiers



Tenir compte des besoins et impératifs des travaux.



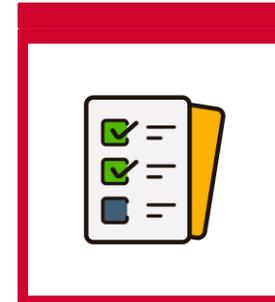
Dégager un créneau temporel de travail.



Temporairement mettre à disposition une portion de la voirie pour les besoins des travaux.



Coordonner les interventions entre impétrants, chantiers et événements.



Vérifier l'adéquation des travaux avec certaines prescriptions.



Contrôler l'intégration de toutes les demandes lors de l'exécution.



Objectif 2 : Préserver la viabilité de la voirie



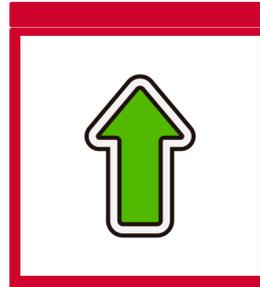
Limiter la durée
et le nombre de
chantiers.



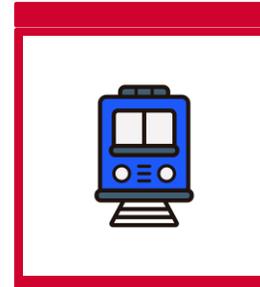
Cadrer les
interventions pour
tenir compte des
besoins des usagers
et des riverains.



Maintenir la
mobilité.



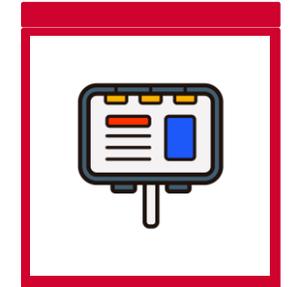
Maintenir
l'accessibilité.



Maintenir les
services publics.



Identifier les
maîtres
d'ouvrages.



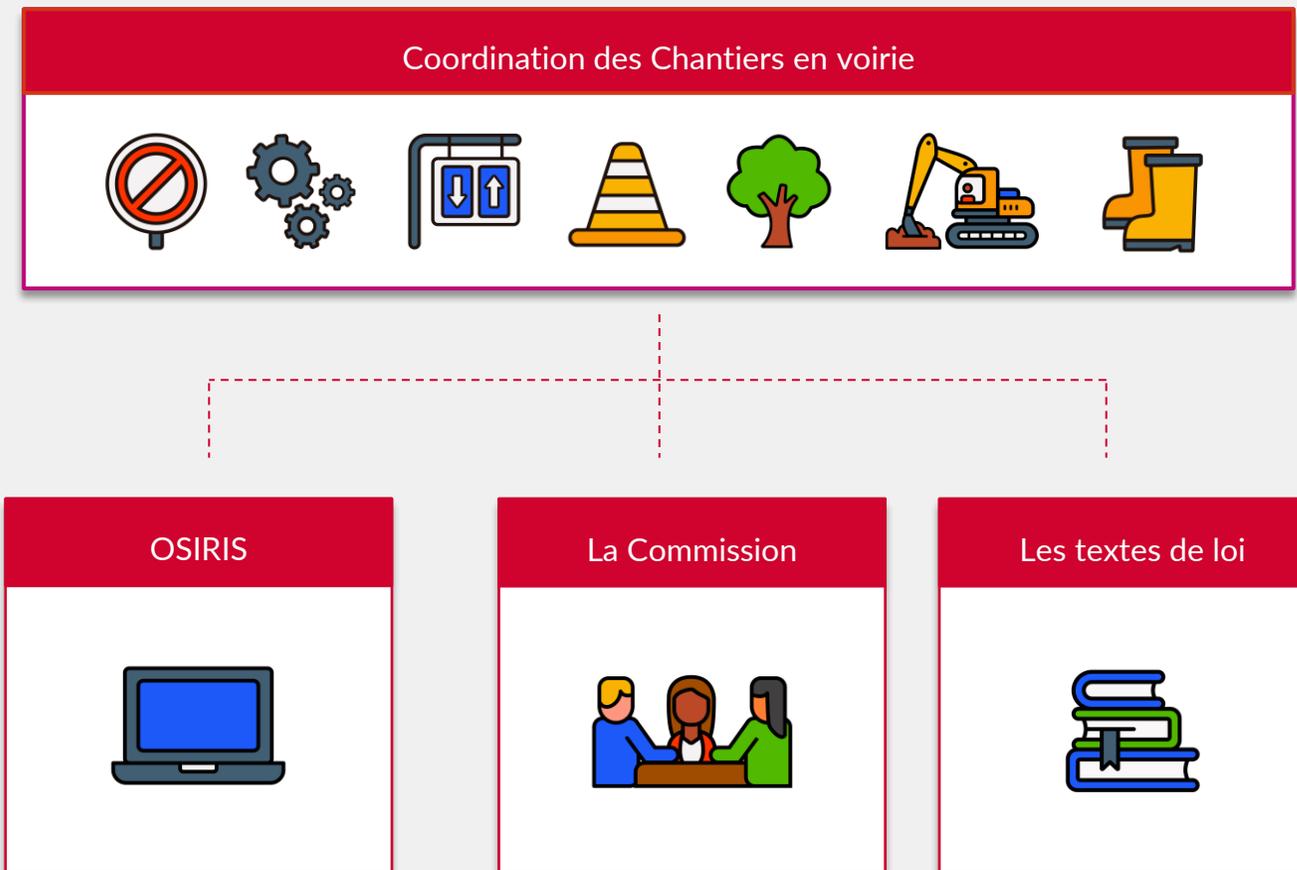
Communiquer.



b. Le cadre de la coordination des chantiers en voirie



Les 3 piliers de la coordination



Les textes de loi

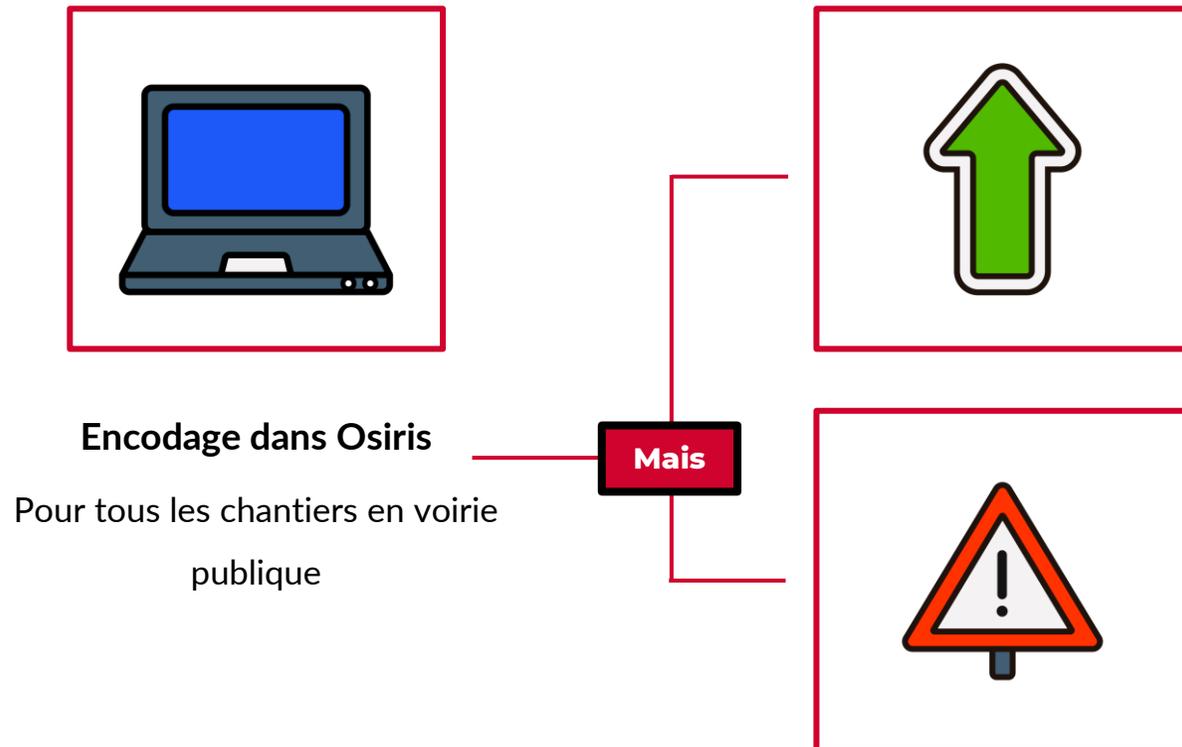
- Ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique.
- Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 avril 2019 exécutant l'ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique.



c. Un système basé sur l'autorisation des chantiers en voirie



Chantiers soumis à autorisation et dispenses d'autorisation



Certains sont soumis à autorisation

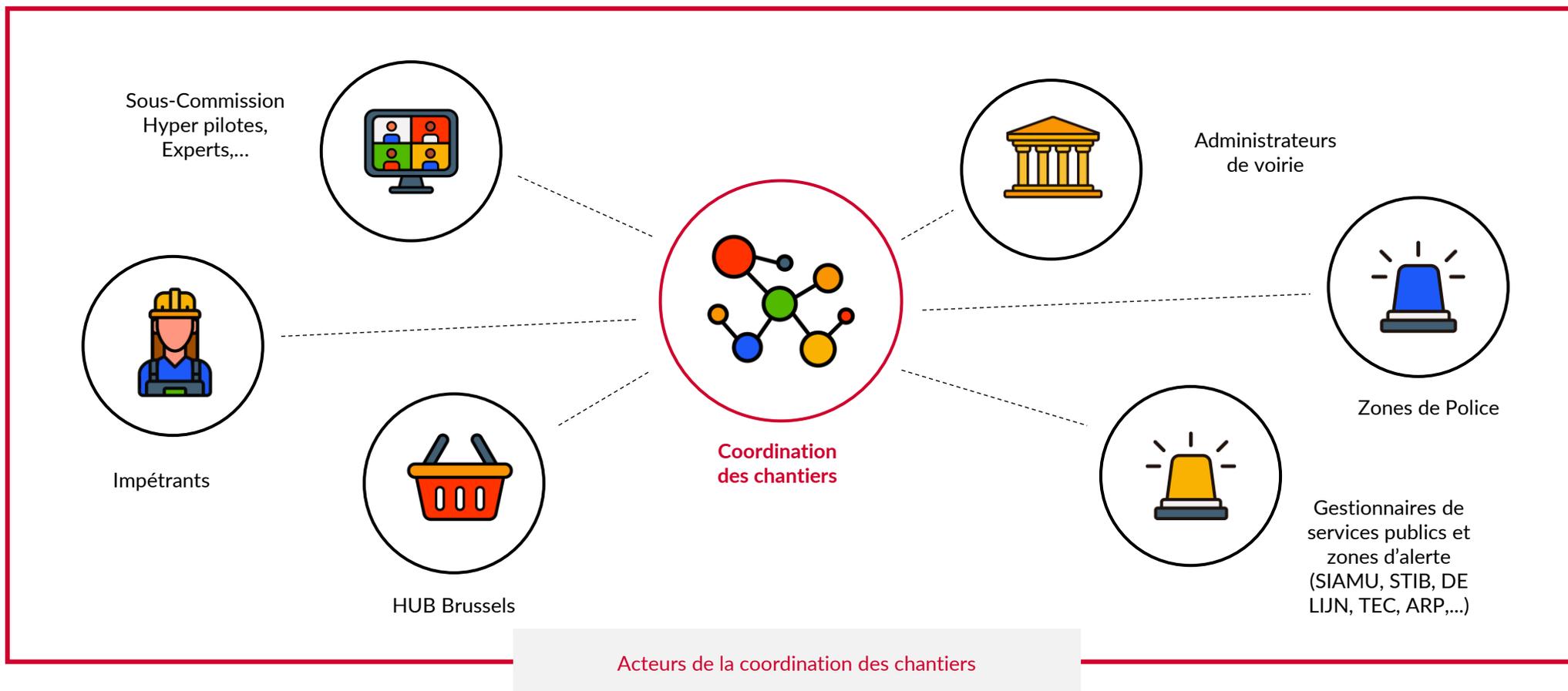
- En raison de leur impact sur la viabilité de la voirie publique

D'autres sont dispensés d'autorisation

- Les chantiers de minime importance en termes de perturbation de la viabilité de la voirie
- Les chantiers relevant des cas de l'urgence



Avis de la commission: expertises multiples de ses membres





d. Un système basé sur la coordination
des chantiers en voirie



Chantiers planifiés, programmés & coordonnés



Planification
(5 ans)



Programmation
(1 an)



Coordination



Demande
d'autorisation



Traitements
administrateur
et
Commission



Autorisation



Obligations
avant chantier



Exécution

A la clôture du chantier, la zone de travail devient figée pendant 3 ans



e. Le cas particulier de L'hypercoordination



Objectifs d'hypercoordination des chantiers



120.000 chantiers/an

Multiplication et
complexification des
chantiers

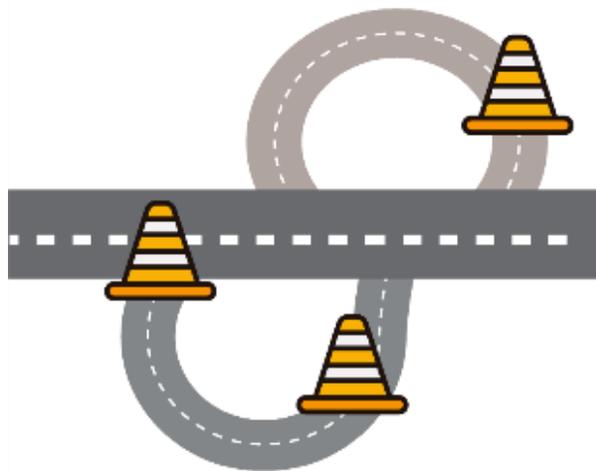
Coordination globalisée

La coordination reste d'application mais l'un des objectifs de l'hypercoordination est de gérer un très grand ensemble de chantiers, particulièrement impactants, comme une entité unique

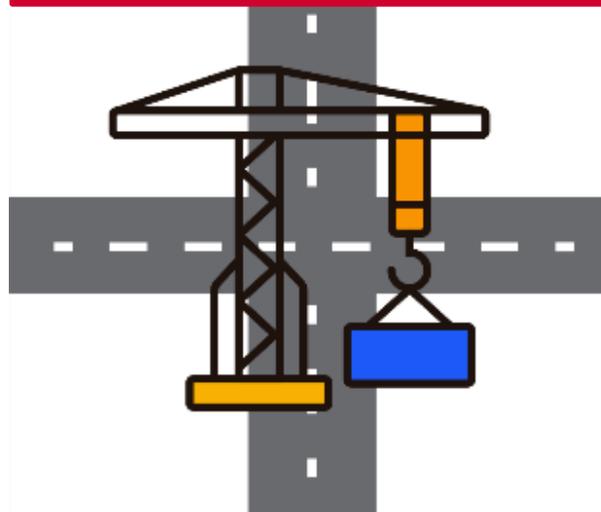


Zones d'hypercoordination: dans quels cas?

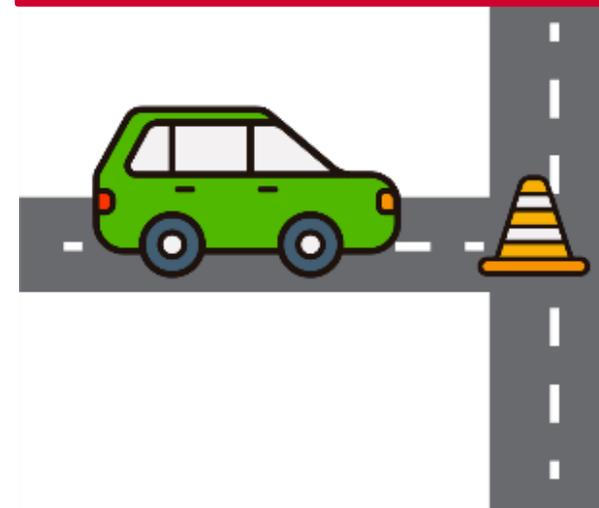
Concentration importante de chantiers



Chantier d'ampleur



Perturbations majeures sur la viabilité de la voirie





Objectifs: Gestion de plusieurs chantiers comme entité unique



Vision macro.



Synergie des chantiers.



Meilleure viabilité de la voirie (harmonisation de la signalisation, réduction des délais d'exécution et des nuisances, accessibilité).



Communication globalisée et centralisée.

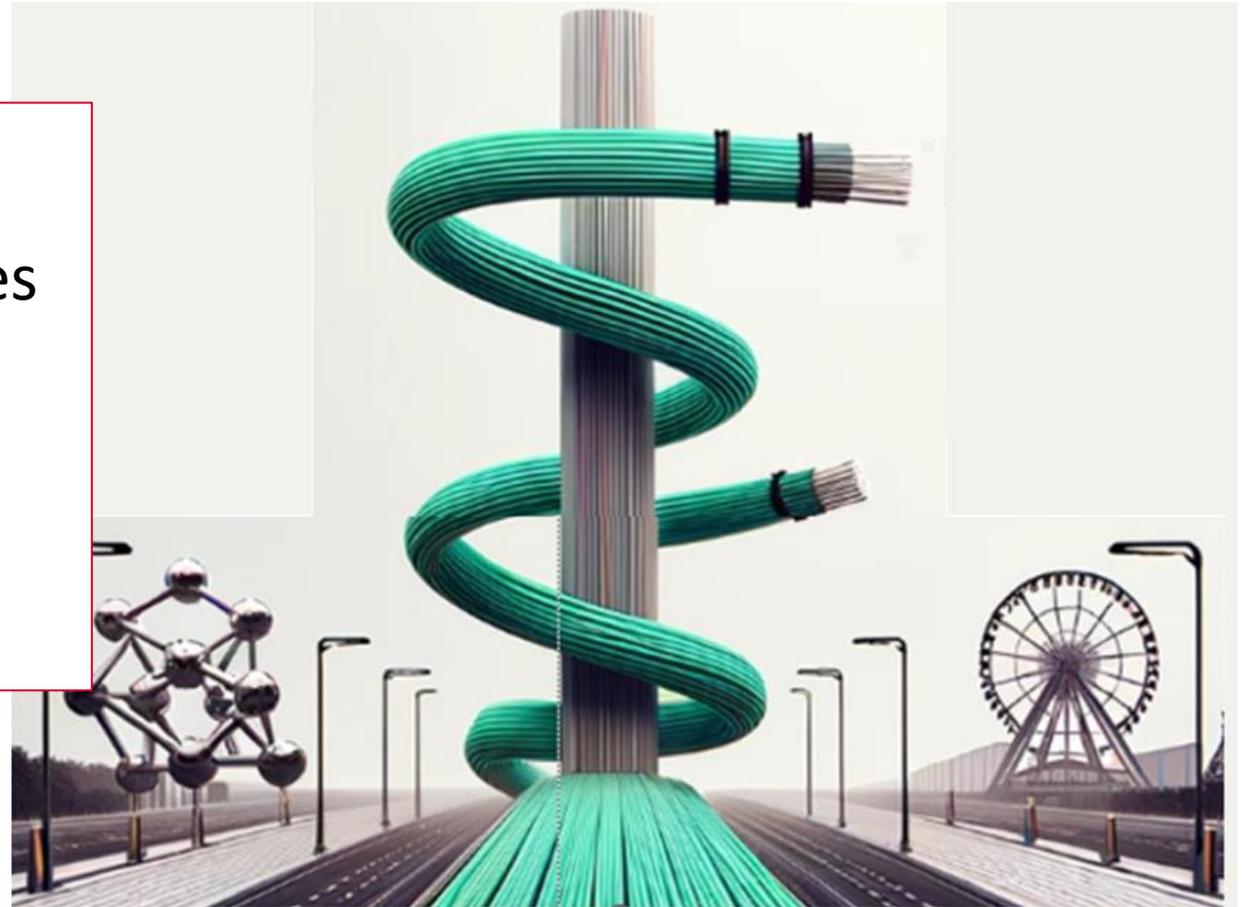


3. Un cadre adaptable: exemple du déploiement de la fibre optique



Déploiement massif de la fibre optique : un cadre flexible qui s'adapte aux concessionnaires de téléphonies

Depuis 2014: des lignes directrices
SANS une autorisation pour
chaque chantier !

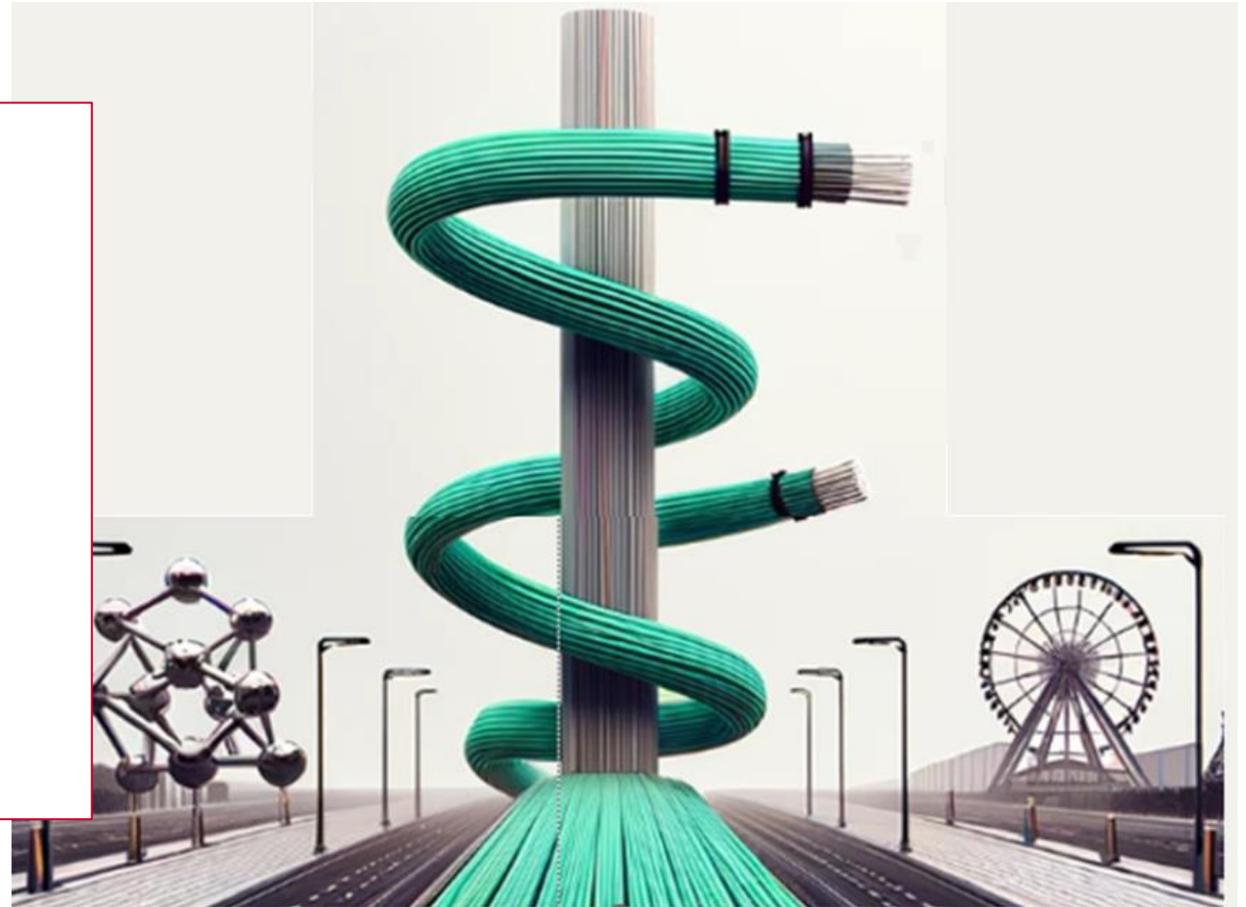




Déploiement massif de la fibre optique : un cadre flexible qui s'adapte aux concessionnaires de téléphonies

Comment est accordée l'autorisation globale?

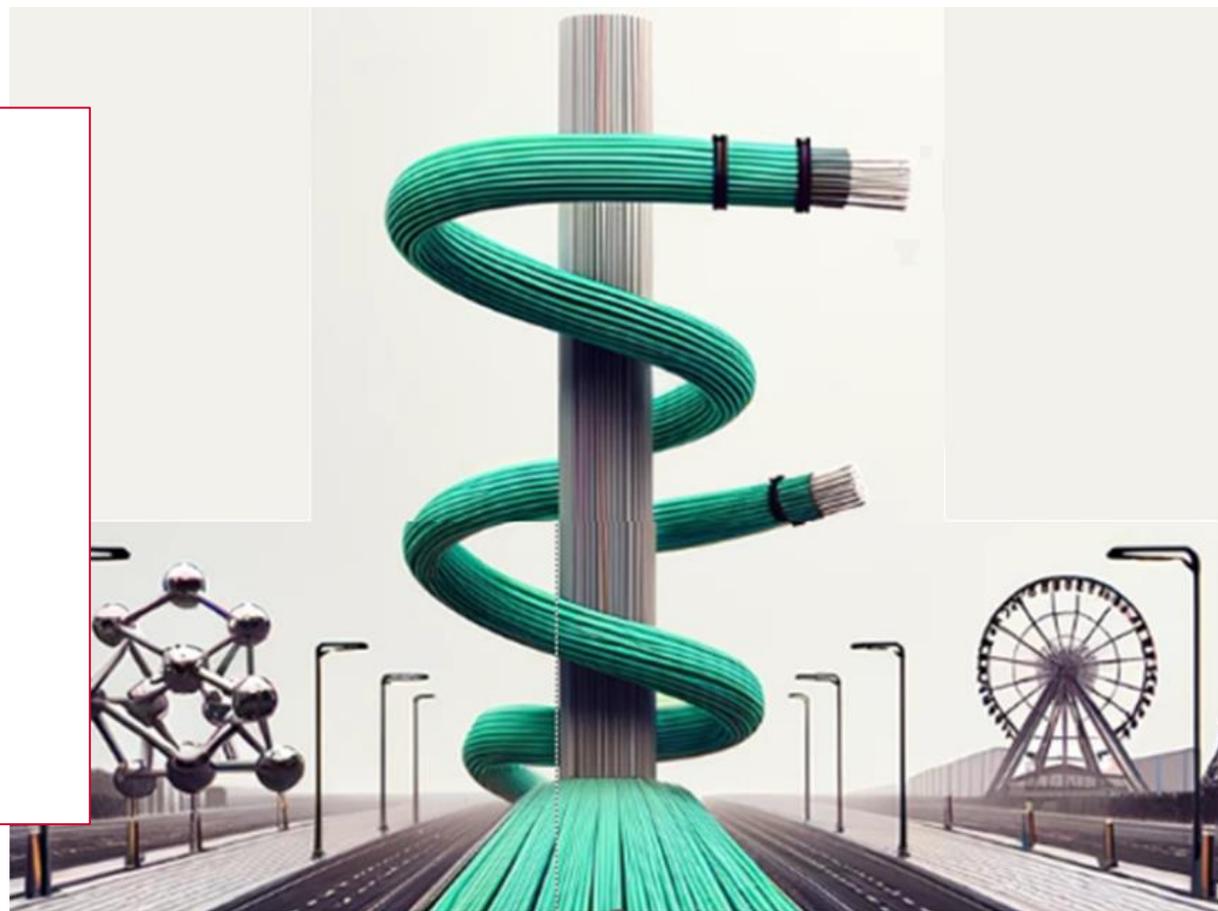
Commission de Coordination des
Chantiers et administrateur de
voirie





Déploiement massif de la fibre optique : un cadre flexible qui s'adapte aux concessionnaires de téléphonies

Vision structurelle ?





Merci!



Le haut débit en Belgique: enjeux socio-économiques et cadre légal | Breedband in België: sociaal- economische uitdagingen en wettelijk kader

Vincent Fosty & Laurence Hoflack

Vincent Fosty



Deloitte.

- Partner bij Deloitte
- **30 jaar** ervaring
- Leidt de praktijk **Telecommunicatie, Media & Entertainment** van **Deloitte** in Noord- en Zuid-Europa.
- Een brede expertise in het helpen van dienstverleners en investeerders in de **TMT-sector** op meerdere **strategische** gebieden



Agenda

Deloitte.

1

Waarom wordt
breedband uitgerold?

2

Wat is het Europese
wetgevingskader?

3

Hoe ziet het
breedbandnetwerk in
Brussel eruit?

4

Wat zijn open
netwerken?

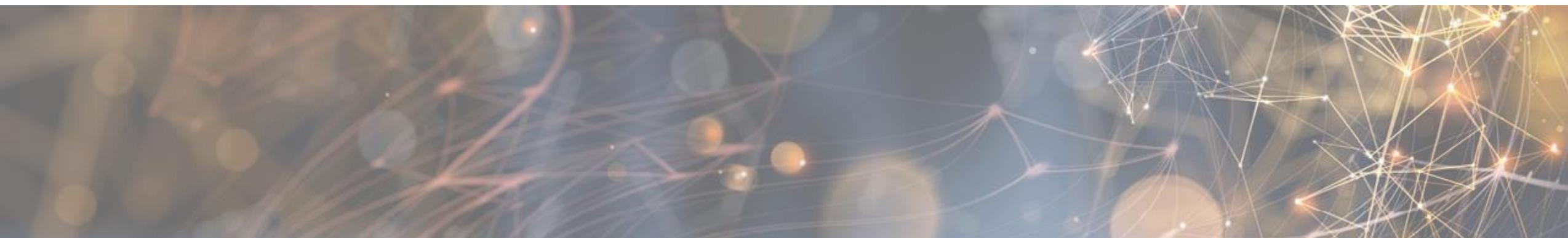
5

Waarom zijn er
meerdere netwerken?

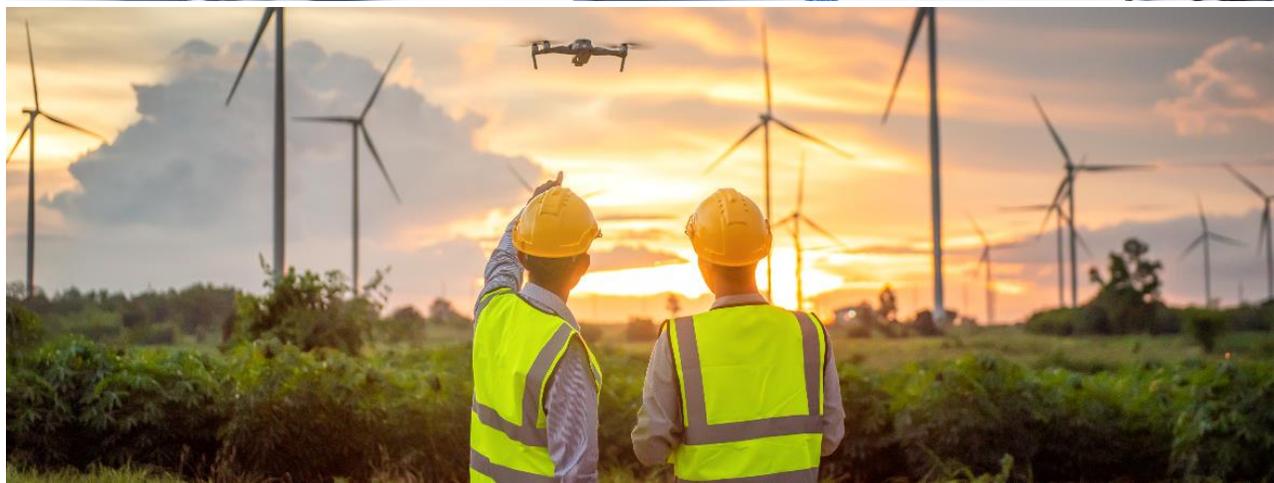
6

Wat zijn de rechten en
plichten van de
operatoren?

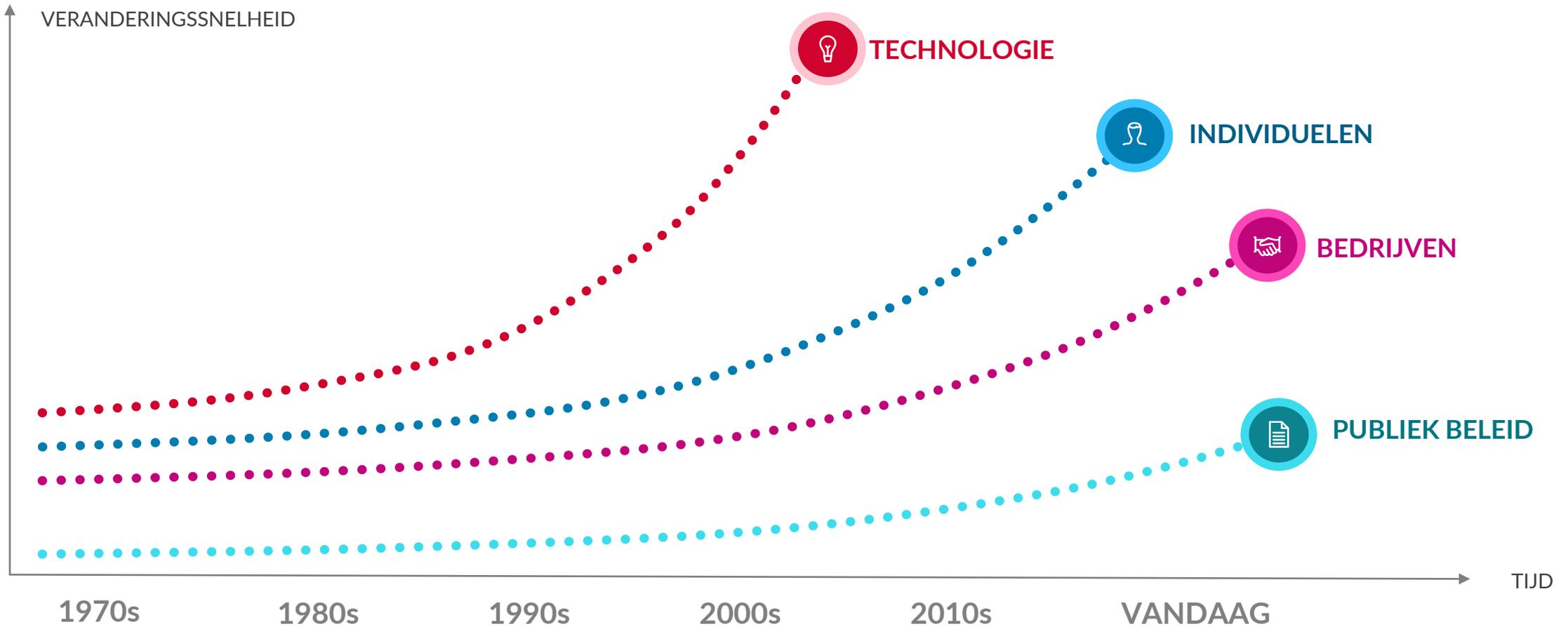
bipt 



1. Waarom wordt breedband
uitgerold?



Technologie is altijd verder gevorderd dan de adoptie ervan door burgers, bedrijven of de publieke sector



2010

100
Mbps



2023

30
Mbps



100
Mbps



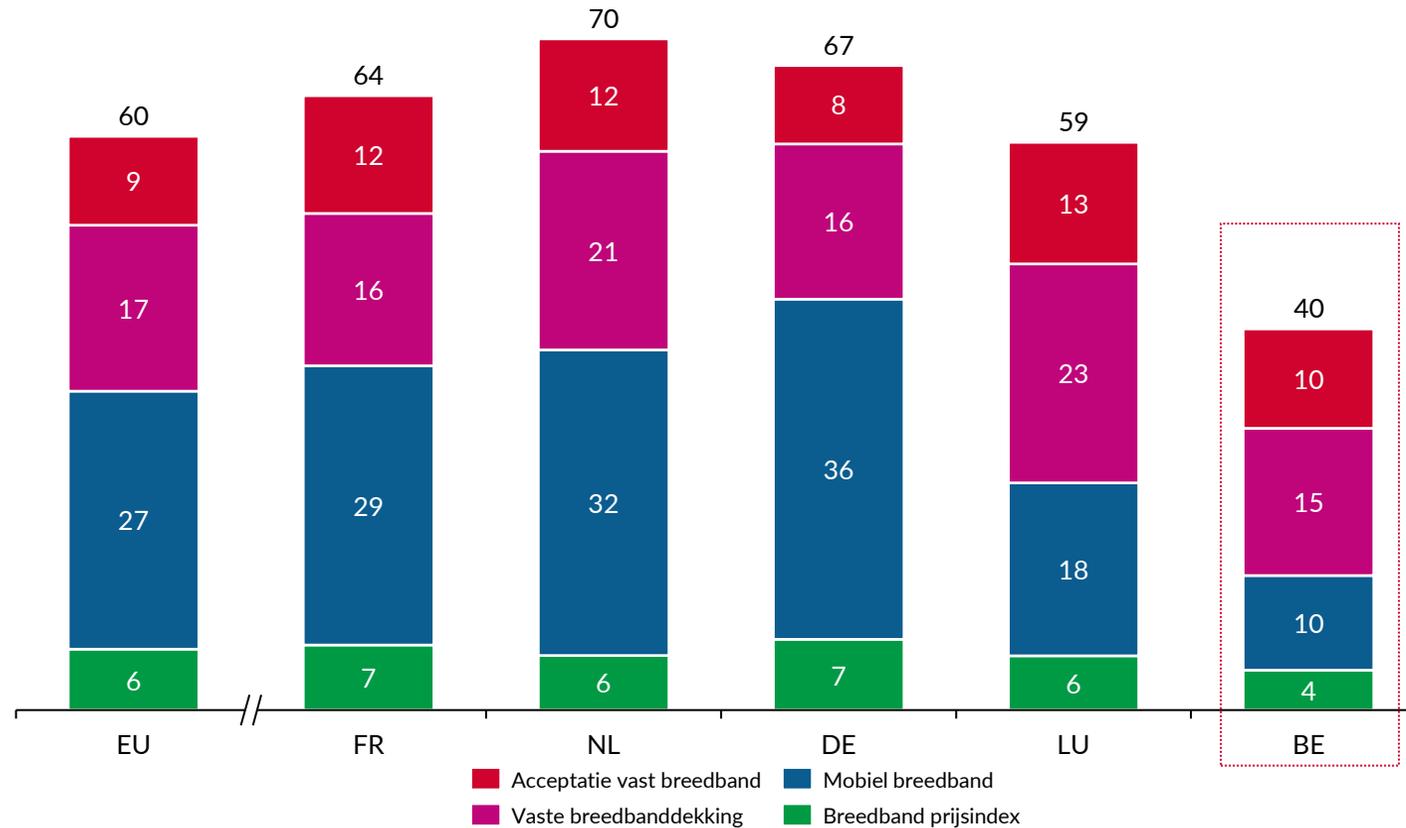
2030

1
Gbps



Connectiviteit is een wereldwijde uitdaging, en alle Europese landen zijn onderweg naar een geconnecteerde samenleving

DESI-index (Digital Economy and Society Index), connectiviteitsdimensie¹
2022, EU, België en buurlanden



1: Europese Commissie - "Digital Economy and Society Index" (DESI)

België heeft een breedbandplan gelanceerd om de EU doel (1Gbps) te bereiken



Digital compass:

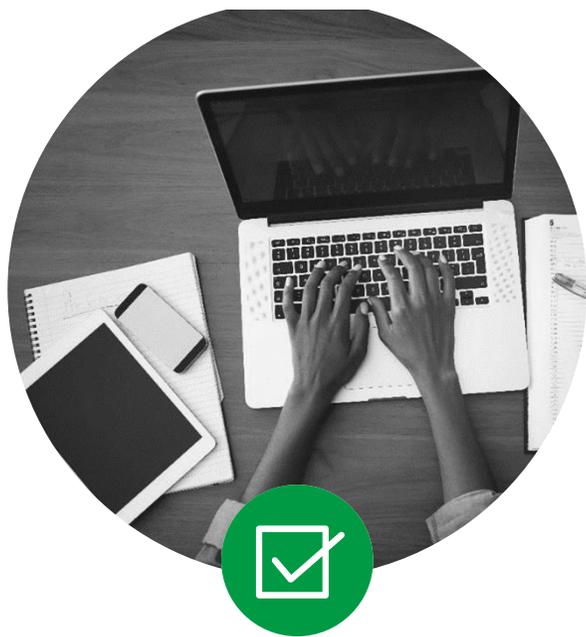
- ✓ **Vast:** “Gigabitsnelheid voor iedereen”
- ✓ **Mobiel :** “Minstens 5G overal”



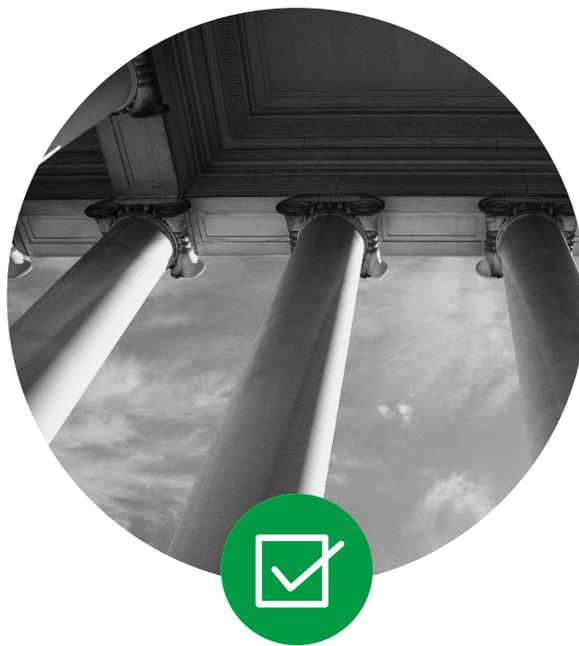
Het opzetten van een **breedbandcel** en de **BCO** binnen de FOD Economie om:

- ✓ De witte zones weg te werken
- ✓ De uitrol van breedband te vergemakkelijken

De maatschappij heeft jullie nodig



DE VRAAG



POLITIEKE WIL



JULLIE

Intervenante: Laurence Hoflack



- **16 années** d'expérience dont 6 à l'IBPT
- Ingénieure-conseillère au service « Marché télécoms & médias » : régulation du marché télécoms
- Domaines d'expertise : le déploiement de fibre optique en Belgique ; les modèles de coûts pour l'accès aux réseaux ; le marché business
- Membre du comité de pilotage du BCO



2. Quel est le cadre législatif européen ?

Le cadre législatif européen

European Electronic Communications Code

- Directive importante adoptée le 11 décembre 2018
- “La bible” pour les régulateurs télécoms
- Transposée en droit national
- Encourage le déploiement de VHCN (“Very High Capacity Networks”)

Broadband Cost Reduction Directive (“BCRD”)

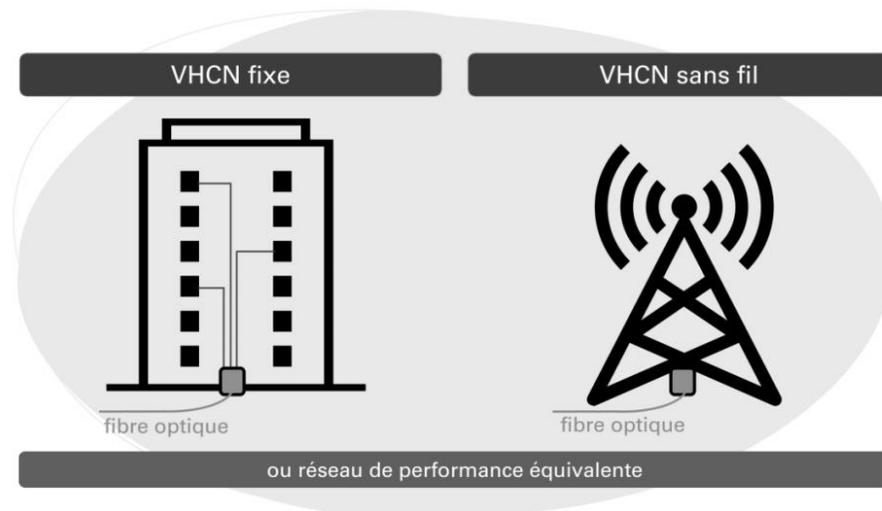
- Directive du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit

Projet: Gigabit Infrastructure Act (“GIA”)

- Révision de la BCRD, proposée le 23 février 2023 par la Commission
- Règlement au lieu d’une directive
- Processus législatif européen actuellement en cours

Connectivity Toolbox

- Recommandation du 18 septembre 2020
- Meilleures pratiques échangées entre les États membres européens
- Accélérer le déploiement des VHCN et de la 5G



La BCRD et le GIA

Les quatre piliers du BCRD/GIA

1. Accès à l'infrastructure physique

2. Travaux de génie civil

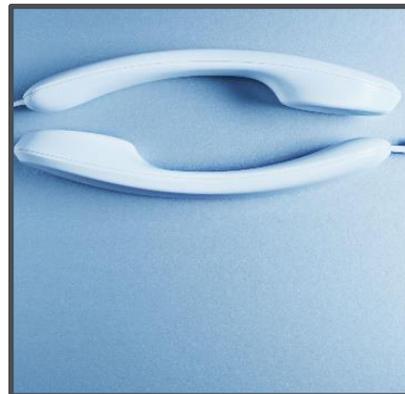
3. Octroi des permis incluant le droit de passage

4. Infrastructure physique à l'intérieur des bâtiments

Sujets transversaux : définitions, digitalisation, organisme national de règlement des litiges, ...

3. Comment se définit le réseau haut débit à Bruxelles ?

Les réseaux télécoms fixes en Belgique



Cuivre

*Réseau
téléphonique*

**% connexions
en 2022**

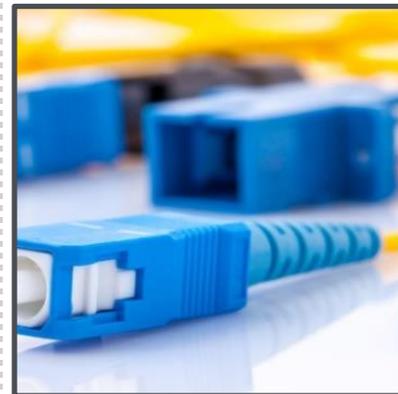
41 %



Câble coaxial

Télédistribution

55 %



Fibre (FTTH)

Signal optique →

4 %

**Technologie la
plus récente**

À l'épreuve du temps

Vitesses très élevées

Longues distances

Moins de perturbations

Latence faible

Plus écologique

La fibre optique est la technologie la plus écologique

La technologie la plus écologique

- L'effet catalyseur (« enabling effect ») de la numérisation
- Le FTTH est moins énergivore que le cuivre ou que le câble
- Accorder de l'attention aux équipements économes en énergie



Impact sur la santé?

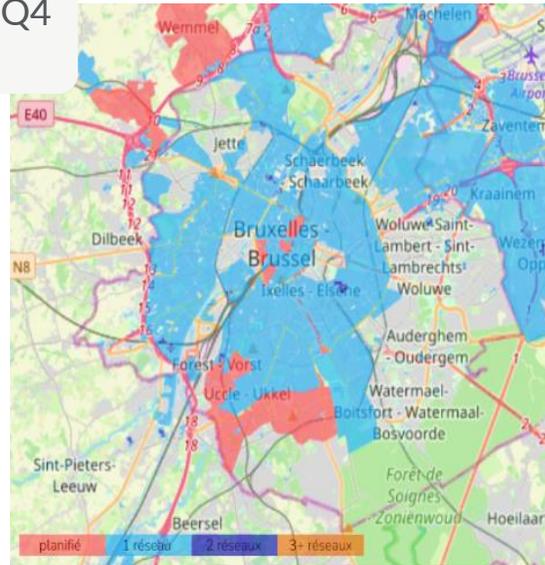
- Les informations sont transmises par la lumière et non par un courant électrique
- Les câbles de fibre optique ne génèrent donc pas de rayonnement

Les plans de déploiement de la fibre à Bruxelles

Proximus

- Objectif : l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale d'ici 2026
- Couverture actuelle :

Carte IBPT, Q4 2023:



Proximus, Q1 2023: >50%

Wyre

- Telenet + Fluvius
- Objectif : 78% de la Flandre et quelques zones à Bruxelles et en Wallonie d'ici 2038, la majeure partie d'ici 2029
- Déploiement commencé cet été



Voo / Orange

- Actuellement uniquement quelques immeubles à Evere, Ixelles et Schaerbeek
- Intention annoncée de connecter 66% des foyers (à Bruxelles et en Wallonie) au FTTH d'ici 2040



Digi / Citymesh

- Projet pilote à Anderlecht



Des projets nécessitant de gros investissements

Proximus (JV incluses) en Belgique



proximus

Proximus seule:
+/- 2 milliards
d'euros

JV partners	Coverage	Total HP Capex
Fiberklaar	1.5M HP Flanders 22-28	~€2B
unifiber	0.6M HP Wallonia 22-28	~€1B
GO Fiber GLASFASER OSTBELGIEN	~40K HP German- speaking community 23-26	~€0.1B
Consortium JV	Up to 1.7M HP in rural area by '32	~€4B

Source: Proximus Capital Markets Day, 16/01/2023

Wyre en Flandre + quelques zones à Bruxelles et en Wallonie

Investissement de 2 milliards euros



Voo / Orange

Orange vise pour une grande partie des collaborations potentielles avec des partenaires qui déploient des réseaux FTTH



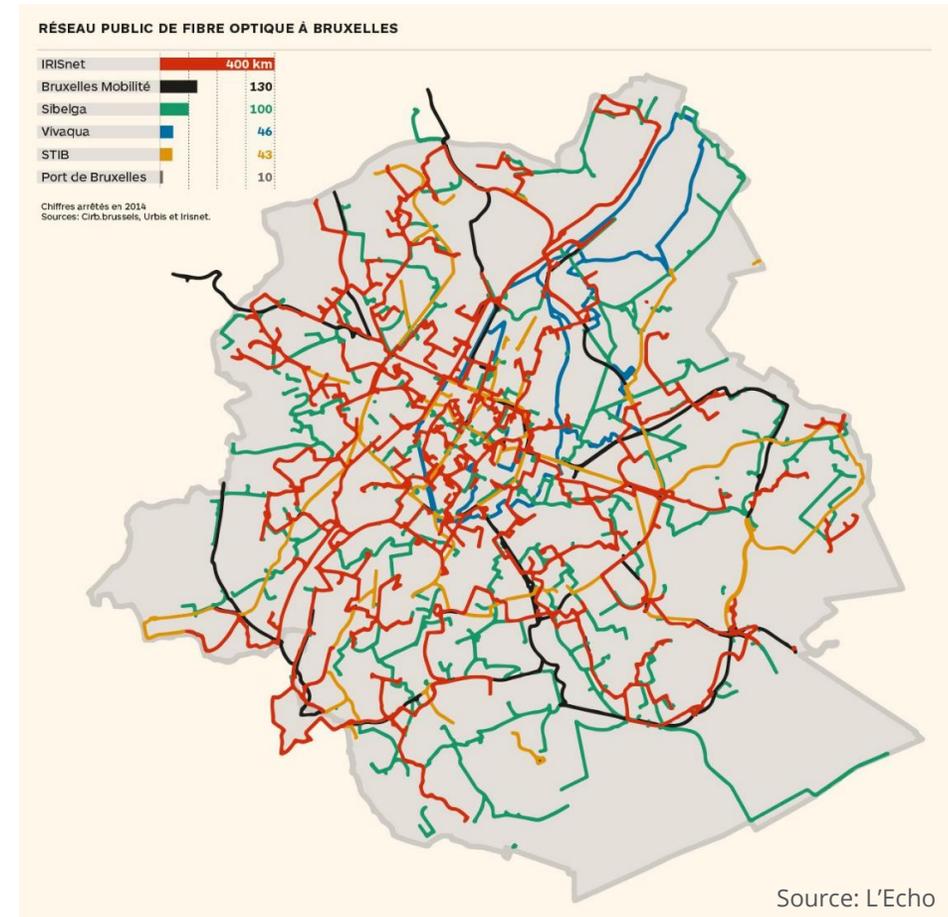
Fibre existante à Bruxelles

Quel impact peut avoir la commercialisation du réseau bruxellois de fibre optique?

- Mutualisation des réseaux fibre de Sibelga, Bruxelles Mobilité, STIB, Vivaqua et Port de Bruxelles
- Piloté par IRISnet

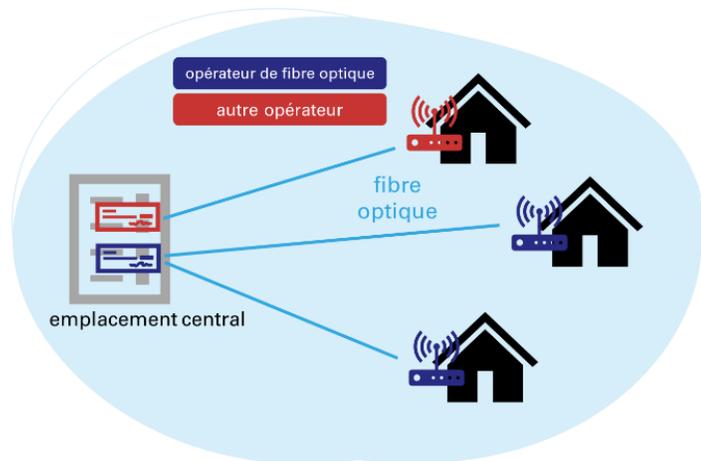
La partie du réseau jusqu'à l'utilisateur final reste encore à déployer

- Typiquement la partie la plus compliquée à réaliser
- Des investissements significatifs sont encore nécessaires pour constituer un réseau FTTH à part entière



4. Quid des réseaux ouverts ?

Tous les opérateurs fibre veulent donner accès à leur réseau aux autres opérateurs : les types d'accès possibles peuvent cependant différer



L'accès actif ou l'accès à l'équipement de l'opérateur fibre
+ Un autre opérateur peut s'interconnecter à différents niveaux pour collecter le trafic

Possible techniquement sur tous les réseaux de fibre

L'accès passif ou l'accès direct à la fibre optique vers le client final
+ Equipements propres
+ Plus de flexibilité

Possible techniquement sur les réseaux de fibre point à point

Tout dépend de l'offre des opérateurs et de la réglementation applicable

Proximus est actuellement le seul opérateur régulé par l'IBPT pour la fibre optique

Via l'analyse des marchés de la large bande et de la télévision

- Décision de la CRC du 29 juin 2018
- Proximus est l'opérateur dominant sur le marché de l'accès local (*marché 3a*) et de l'accès central (*marché 3b1*)
- Obligation de permettre à d'autres opérateurs d'accéder à son réseau FTTH
- Non-discrimination, transparence, prix équitables, interdiction de ciseaux tarifaires

Via l'analyse du marché de l'accès de haute qualité

- Décision de l'IBPT du 13 décembre 2019
- Pas FTTH mais FTTO : fibre optique installée à la demande du client (non résidentiel)
- Obligations similaires à celles pour le FTTH

5. Pourquoi y a-t-il plusieurs réseaux ?

Concurrence par l'infrastructure

Les plans de déploiement des opérateurs peuvent se chevaucher :
« overbuild »

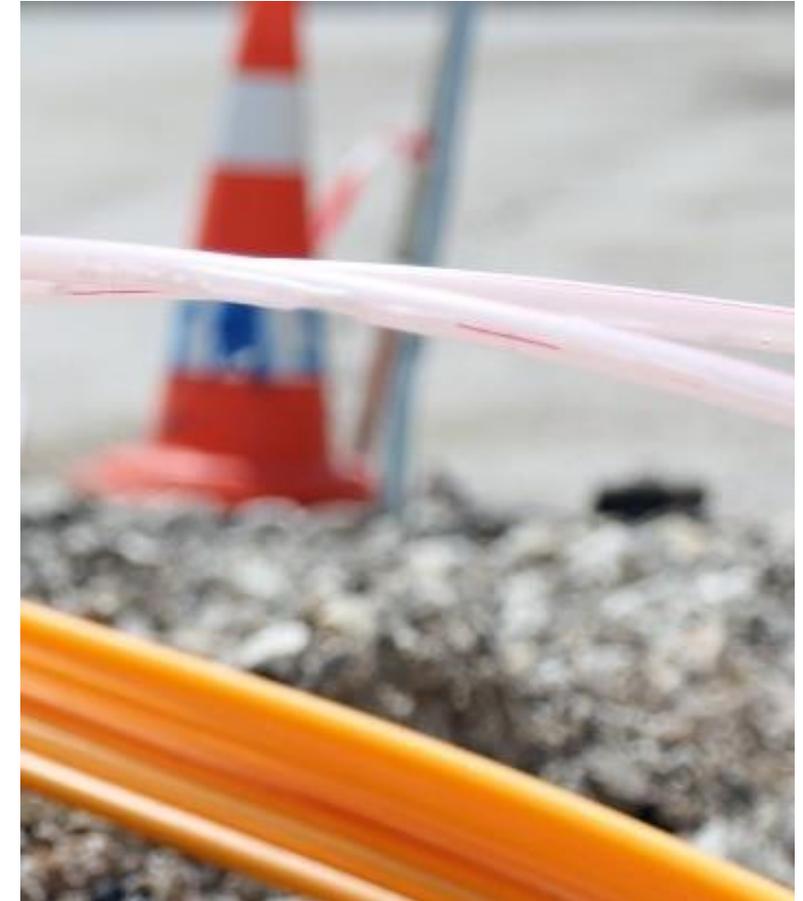
- Deux fois des travaux pour deux réseaux fibre

Des infrastructures séparées conduisent à une concurrence plus durable

- Théoriquement la forme de concurrence la plus efficace (indépendance, innovation)
- Forme de concurrence encouragée par l'IBPT
- Impact sur la vitesse de déploiement
- Un seul réseau = monopole de fait



- Les autres opérateurs dépendent d'un seul opérateur de réseau
- Peut mener à une moindre qualité, des prix plus élevés...
- Au détriment des utilisateurs finaux à long terme



Le déploiement de FTTH en coopération : communication de l'IBPT du 10 octobre 2023



La communication liste des critères:

- Une infrastructure ouverte
- Accès passif pour les nouveaux déploiements
- Tarifs de gros permettant une concurrence effective
- ...

Résultats préliminaires d'une étude IBPT

- L'overbuild a un impact important sur la rentabilité des investissements, en particulier dans les zones moins densément peuplées

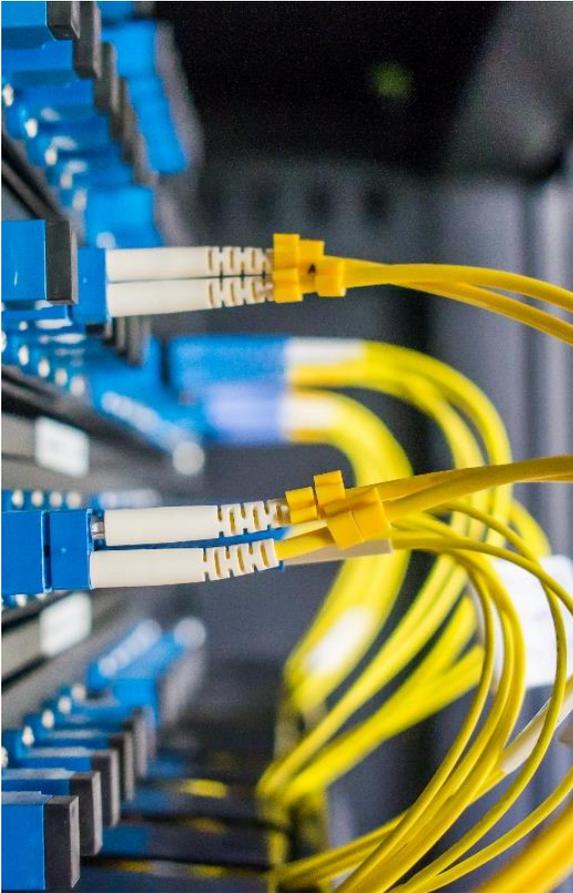
L'IBPT est prêt à étudier tout accord ou projet d'accord

- Indépendamment des zones géographiques concernées
- L'IBPT en tiendra compte dans sa prochaine analyse de marché pour évaluer le besoin et la forme de régulation

Les accords doivent garantir une concurrence effective et durable

Tout coopération doit être conforme au droit de la concurrence

Sujet connexe: l'accès au *drop cable*



Accès au *drop cable* et au câblage intérieur

- La dernière portion de câble entrant dans l'habitation du client est difficile à dupliquer
- L'accès est important lors du déploiement de plusieurs réseaux de fibre optique
- L'article 61 (3) du code des communications électroniques européen définit qu'un opérateur peut demander accès au *drop cable* d'un autre opérateur
- Communication de l'IBPT de 13 juillet 2023 définissant le point auquel les opérateurs devraient donner accès

6. Quels sont les droits et obligations des opérateurs ?

Devenir opérateur

Se notifier auprès de l'IBPT

Payer une redevance unique et une redevance annuelle

Respecter une série d'obligations, p.ex. concernant

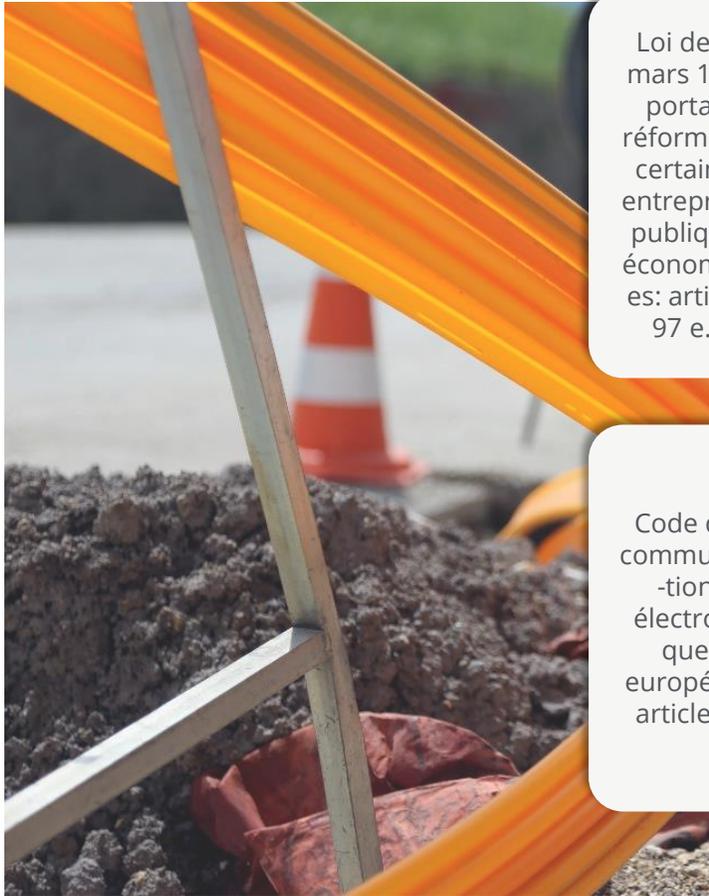
- La sécurité du réseau
- La protection des consommateurs
- L'accès et interconnexion

Le marché des télécommunications est libéralisé

- Chaque opérateur est libre de déployer son réseau, même si un réseau d'un autre opérateur de télécommunications est déjà présent



Droit d'utilisation du domaine public



Loi de 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques: articles 97 e.s.

Code des communications électroniques européen : article 43

Le droit de faire usage du domaine public et des propriétés

- Ce droit est en principe gratuit, mais des redevances proportionnées sont autorisées

Obligations européennes

- Demandes de permis: sur la base de procédures simples, efficaces, transparentes et accessibles au public
- Une décision doit être finalisée dans les six mois
- Une application non discriminatoire et rapide doit être assurée

Droit d'utilisation des façades : peu connu

Les opérateurs ont le droit de poser des câbles de télécommunications sur les façades

Compétence de l'IBPT en cas de désaccords

Loi de 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques: article 97

L'installation et les travaux d'entretien des câbles ne peuvent en principe pas être refusés

CONDITION

L'opérateur doit informer au préalable quant à l'emplacement et à la méthode d'exécution

Le propriétaire peut introduire une réclamation s'il n'est pas d'accord ou en cas d'informations insuffisantes

L'opérateur cherche alors une solution

Le point d'information central
sur le déploiement de la fibre optique
en Belgique

Plus d'infos sur www.infofibre.be / www.glasvezelinfo.be

Tout ce que vous voulez savoir sur la fibre optique
et ses options

[Qu'est-ce que la fibre optique ?](#)

Un coup d'œil sur la réglementation belge
concernant le déploiement de la fibre optique

[Droits et obligations](#)

Une réponse rapide aux questions les plus
fréquentes

[Questions et réponses](#)





Séance de questions/réponses |
Vraag en antwoord sessie

Vincent Fostyl

Posez vos questions sur wooclap



- Allez sur wooclap.com
- Saisissez le code (BCOBR) de l'événement dans le bandeau supérieur

Event code
BCOBR

- Attendez que la question s'affiche
- Une fois que celle-ci s'affiche écrivez votre réponse dans l'espace prévu
- Cliquez sur 'Valider'

A screenshot of the wooclap mobile application interface. At the top, there is a blue header with the 'wooclap' logo and a settings gear icon. Below the header, a question is displayed in French: 'Quelles questions avez-vous pour nos intervenants? Posez-les ici et participez à la discussion! | Welke vragen heeft u voor onze sprekers? Stel ze hier en neem deel aan de discussie!'. Underneath the question is a text input field with the placeholder text 'Écrivez votre réponse...'. Below the input field, it says 'Vous pouvez répondre plusieurs fois'. At the bottom right of the interface is a blue button with a white checkmark icon and the text 'Valider'. Two arrows from the text in the list point to the input field and the 'Valider' button.

Pause café | Koffiepauze

Nous reprenons à 10h55 | We hervatten om 10u55



Partage d'expériences des
communes & table ronde |
Uitwisseling van ervaringen van
gemeenten & rondetafelgesprek

Témoignages | Getuigenissen

Panel de discussion | Discussiepanel

Modérateur | Moderator : Vincent FOSTY

Intervenants | Sprekers :

Samuel DEROOVER
Commune d'Ixelles



Susanne MULLER-HUBSCH
Commune d'Anderlecht



Panel | Panel :

Laurent DE MEUTTER
Proximus



Stephane BOUILLON
VOO/OBE



Annemie WYNANTS
Wyre



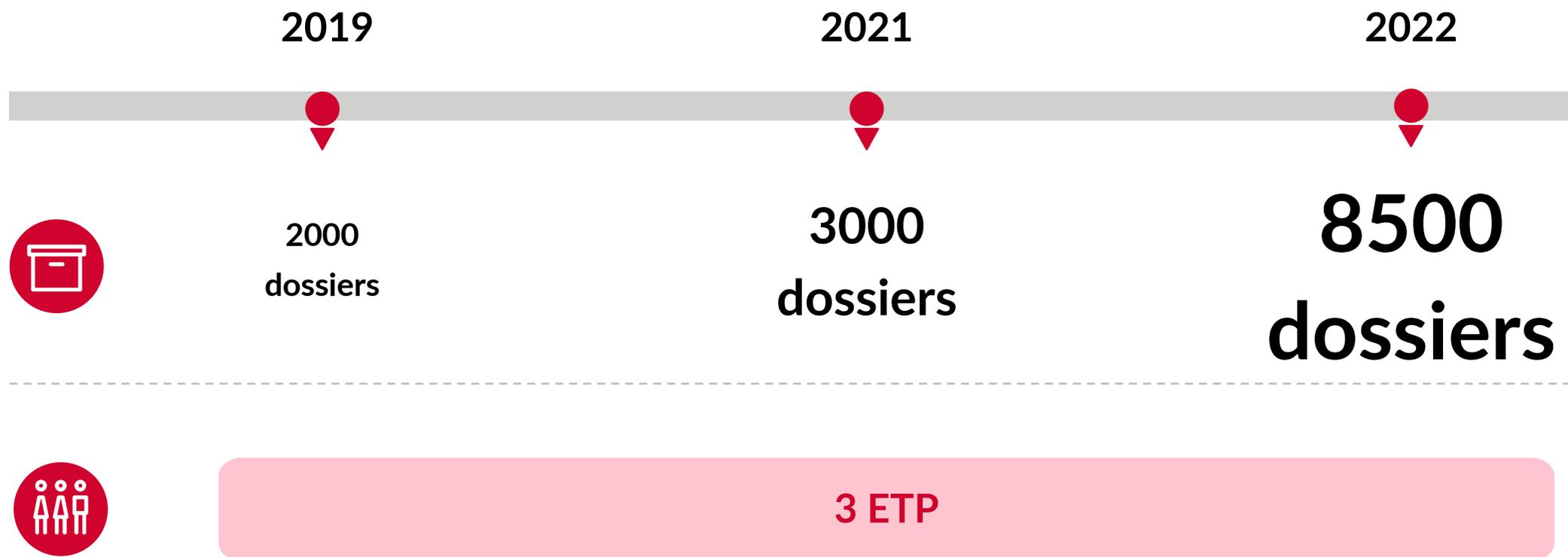
Erik DE HERDT
Eurofiber



Ixelles

Comment assurer une bonne collaboration
entre les communes et les opérateurs?

Entre 2019 et 2021, le nombre de dossiers à traiter par la commune d'Ixelles a plus que quadruplé



Il est essentiel pour la commune de pouvoir répondre à ces enjeux:



1

Assurer un bon niveau de service pour les autres impétrants



2

Maintenir un bon état de la voirie après travaux



Pour ce faire, deux actions ont été proposées

1

Non traitement des dossiers relatifs au placement en façade



2

Demande de financement pour un CDD à l'opérateur effectuant le déploiement



Après discussions, plusieurs solutions ont été mises en place

Proposition de l'opérateur :

- Traitement des états de lieux « de sortie » par leurs équipes
- Mise en place d'un sharepoint commune/opérateur
- « Formation » de l'opérateur à nos méthodes



Quelles idées et leçons concrètes pouvons-nous tirer de cette expérience?

1

Une **communication** ouverte avant, pendant et après les travaux est essentielle.

2

Il est important de ne pas sous-estimer la charge administrative liée à de nouveaux travaux et de s'y **préparer**.

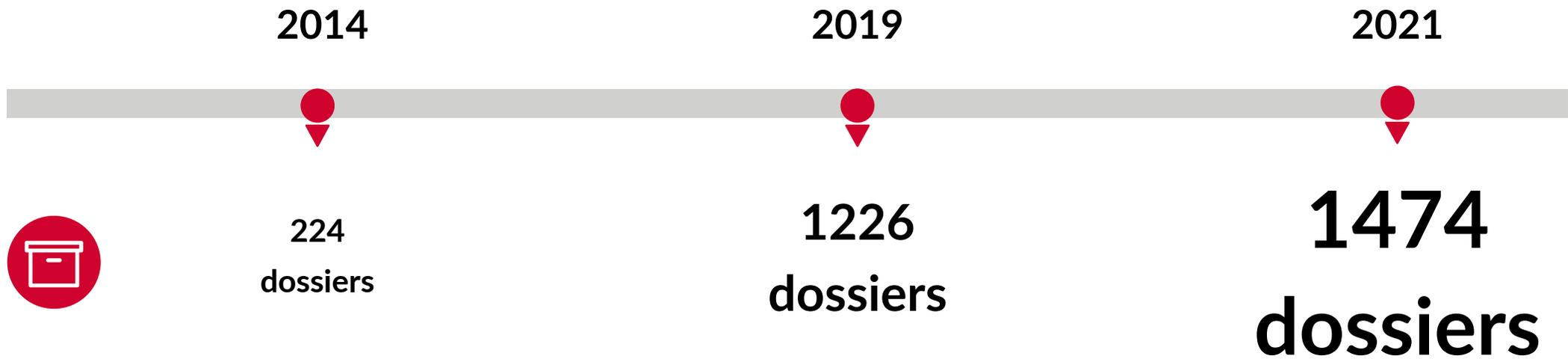
3

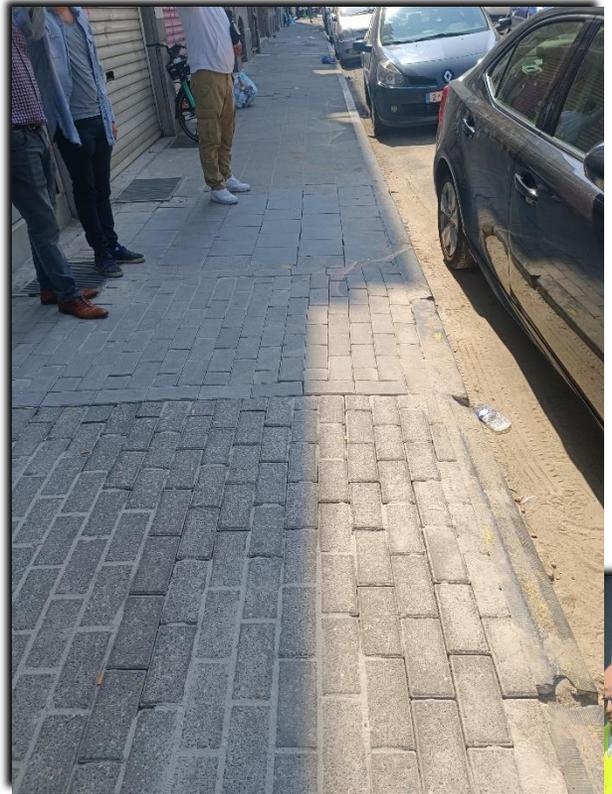
Établir une **méthodologie commune de travail** avant de lancer les travaux permet de limiter l'impact de travail sur les équipes des communes.

Anderlecht

Comment assurer une bonne qualité de finitions des travaux et limiter leurs impacts sur les citoyens?

Avec le début des travaux liés au déploiement du haut-débit, la commune d'Anderlecht a observé des fluctuations dans le nombre de dossiers à traiter





Quelles idées et leçons concrètes pouvons-nous tirer de cette expérience?

1

L'**après travaux** est une étape importante à ne pas négliger.

2

Il est essentiel de s'assurer que toutes les informations pertinentes arrivent aux **personnes responsables**.

3

Élaborer une **charte de qualité** avant d'entamer les travaux peut être une manière d'assurer un niveau commun d'exigences.



Panel de discussion | Discussiepanel

Modérateur | Moderator : Vincent FOSTY

Intervenants | Sprekers :

Samuel DEROOVER
Commune d'Ixelles



Susanne MULLER-HUBSCH
Commune d'Anderlecht



Panel | Panel :

Laurent DE MEUTTER
Proximus



Stephane BOUILLON
VOO/OBE



Annemie WYNANTS
Wyre



Erik DE HERDT
Eurofiber



A hand is shown on the right side of the image, reaching towards a complex network of glowing nodes and lines that fills the background. The nodes are small, bright points of light, and the lines are thin, connecting them into a web-like structure. The overall color palette is warm, with oranges, yellows, and reds, set against a dark, slightly blurred background. The hand is positioned as if it is about to touch or interact with the network.

Conclusion | Conclusie

Jérôme Debrulle

CONCLUSIE

Jérôme Debrulle



- De directeur-generaal van de Algemene Directie Economische Reglementering
- **20 jaar** ervaring bij de FOD



Wat kunnen we onthouden van deze conferentie?

1

Anticipatie

Het is vanuit juridisch, administratief of operationeel oogpunt belangrijk om niet verrast te worden door de mogelijke implicaties van breedbandimplementatie.

2

Communicatie

Communicatie is een sleutelement en essentieel om het succes van breedbandimplementatie te waarborgen, zowel intern als met de verschillende betrokken stakeholders.

3

Samenwerking

De implementatie van breedband is afhankelijk van tal van actoren en verschillende niveaus van autoriteit. Om de implementatie te vergemakkelijken en een soepel verloop van de werkzaamheden te waarborgen, is het belangrijk om samen te werken met organisaties zoals de BCO, maar ook met de verschillende belanghebbenden.

Une question, une remarque, un retour? | Vragen, opmerkingen of feedback?

BCO – Broadband Competence Office



○ <https://economie.fgov.be/>



○ bco@economie.fgov.be

Lunch

Mezzanine | Tussenvloer

12h30 - 13h30 | 12u30 - 13u30



NOVEMBRE 2023

Annexe B – Connect Wallonia

Broadband Competence Office

Connect Wallonie 2023

La gestion de vos travaux de voiries
dans le cadre de l'installation du haut débit

Gembloux, le 17 novembre 2023



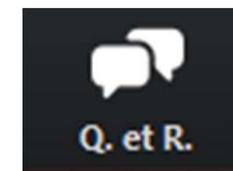
Quelques consignes avant de débiter...

Colloque mixte

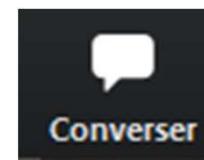
+/- 70 personnes en ligne

+/- 70 personnes dans la salle

⇒ **Séances de Q/R : questions en direct dans la salle + questions à distance via**



⇒ **En distanciel, en cas de problème technique, manifestez-vous via**



⇒ **PPT sur l'eCampus : accessible via votre espace personnel sur le site de l'UVCW**

www.uvcw.be : page d'accueil > Connexion > Espace Personnel >



Programme de la matinée

9h **Mot introductif**

*Séverine Waterbley, Présidente du SPF Economie et
Petra De Sutter, Vice-Première Ministre et Ministre de la Fonction publique,
des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste*

9h10 **L'importance du déploiement du haut débit : objectifs, contexte socio-économique et historique**

Vincent Fosty, Partner Deloitte, et Nicolas Glowacki, Economiste IBPT

9h50 **Le contexte législatif wallon et introduction au projet Giga Région**

*Cécile Noël, Experte Connectivité, et
Sébastien Lacroix, Chargé de projet, Agence du Numérique*

10h10 Questions-réponses

10h30 Pause-café



Programme de la matinée

11h **Présentation des bonnes pratiques et table ronde**

Avec la participation de Gaëtan Desondre, Directeur Pôle travaux de Waterloo,
Krystel Stassin, responsable du Service travaux de Courcelles,
André-Paul Coppens, Echevin à Braine-le-Comte,
Laurent De Meutter, Director Network Stakeholder Management proximus
Laurent Petit, CCO Unifiber
France Vandermeulen, Director Regulatory & Public Affairs VOO
Sandra Mertens Vice-Présidente de l'ARDIC et
Julie Van Langendijck, Collaboratrice juridique au SPW MI et membre du Comité
technique - Powalco
Animé par Vincent Fosty

12h30 **Conclusion**

Par Maxime Daye, Président de l'UVCW

12h40 Lunch

Mot introductif

*Séverine Waterbley, Présidente du SPF Economie et
Petra De Sutter, Vice-Première Ministre et Ministre des
Télécommunications*



L'importance du déploiement du haut débit

Vincent Fosty, Deloitte



Vincent Fosty



Deloitte.

- Partner chez Deloitte
- 30 années d'expérience
- A la tête du département **Télécommunications, Médias et Technologies** de Deloitte pour l'Europe du Nord et du Sud.
- Vaste expertise dans l'aide aux fournisseurs de services et aux investisseurs du secteur des TMT dans de multiples domaines stratégiques

Agenda

Deloitte.

1

Pourquoi le haut débit est-il déployé ?

2

3

4

bipt 

5

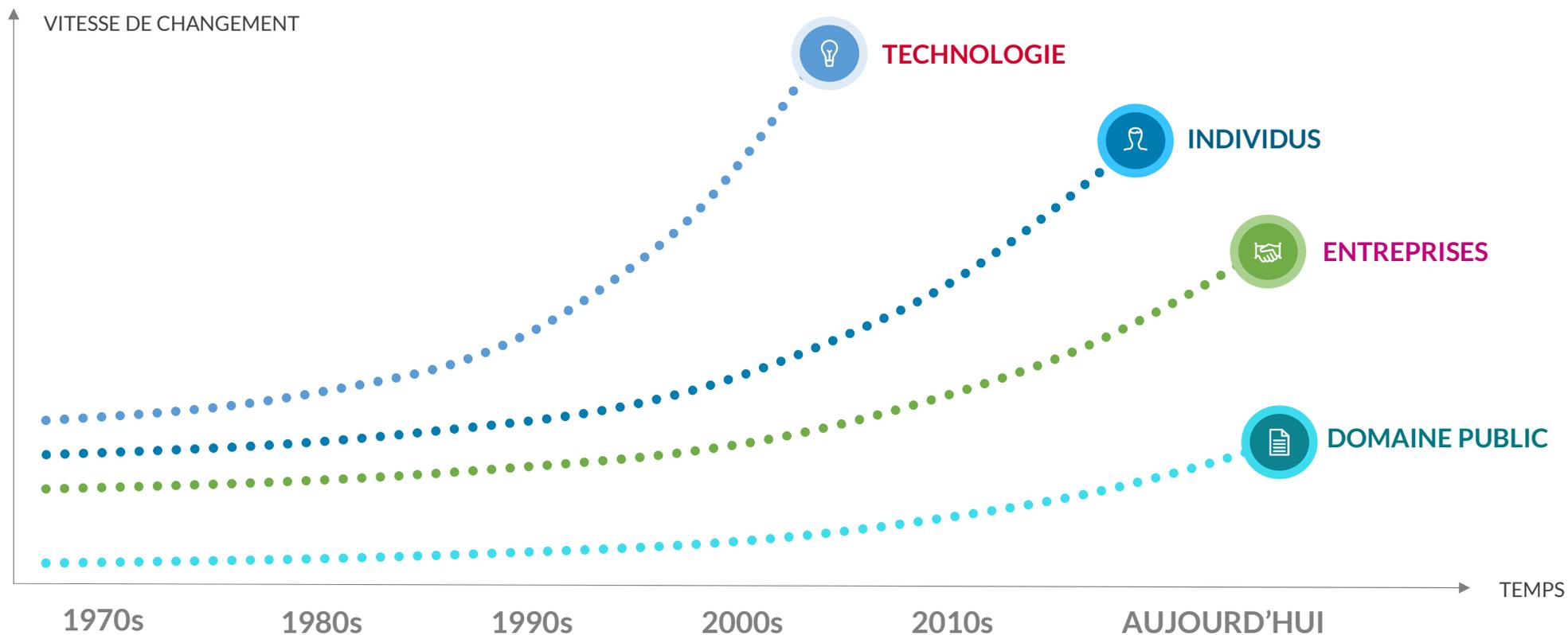
6



1. Pourquoi déployer le haut débit ?



Le développement d'une technologie devance toujours son adoption par les citoyens, les entreprises ou le secteur public



2010

100
Mbps



2023

30
Mbps



100
Mbps



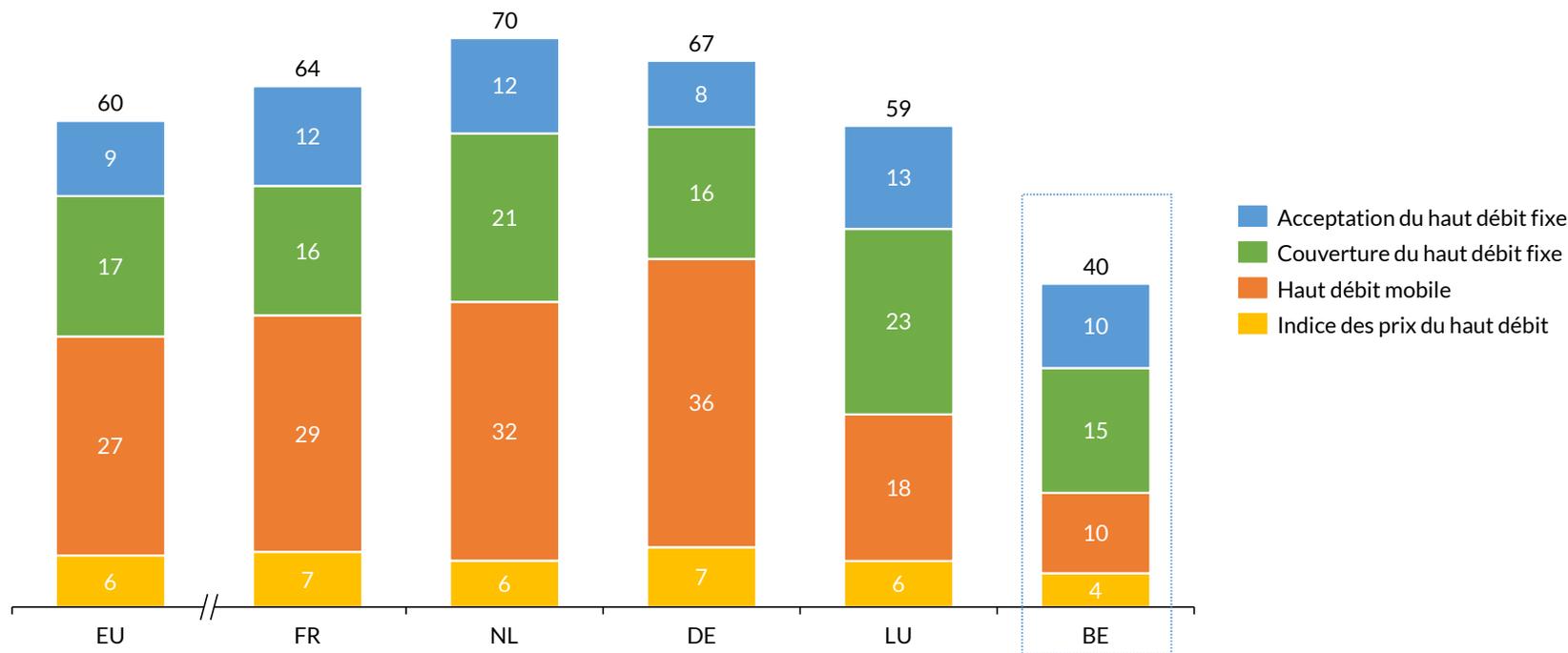
2030

1
Gbps



La connectivité est un défi global, et tous les pays européens évoluent vers une société davantage connectée

DESI-index (Digital Economy and Society Index), dimension de la connectivité¹
2022, UE, Belgique et pays voisins



1: Commission Européenne - "Digital Economy and Society Index" (DESI)

La Belgique a lancé un plan pour le haut débit afin d'atteindre l'objectif de l'UE (1Gbps)



Digital compass:

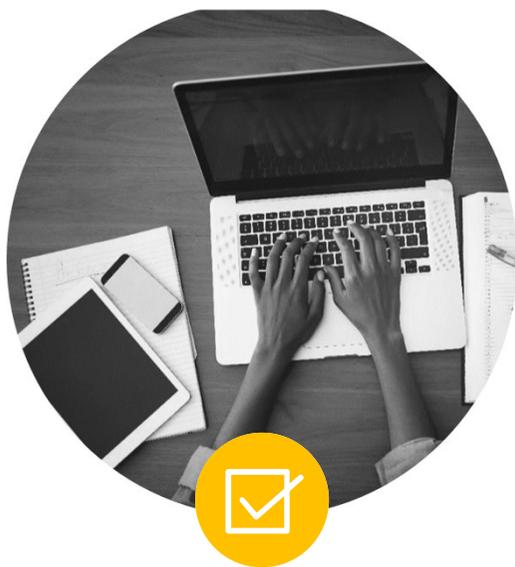
- ✓ **Fixe** : "Vitesse Gigabit pour tous"
- ✓ **Mobile** : "Au moins 5G partout"



Mise en place d'une **cellule haut débit** et du **BCO** au sein du SPF Economie pour :

- ✓ Éliminer les zones blanches
- ✓ Faciliter le déploiement de la large bande

La société a besoin de vous



LA DEMANDE



LA VOLONTÉ POLITIQUE



VOUS



L'importance du déploiement du haut débit

Nicolas Glowacki, IBPT



Contenu

- L'Europe et la fibre optique
- La Belgique et la fibre optique
- Sujets brûlants
 - Un ou plusieurs réseaux ? La question de « l'overbuild »
 - Réseaux ouverts
 - Droits & Obligations des opérateurs
 - Environnement & Santé

L'Europe et la fibre optique

Institut belge des services postaux et des télécommunications



Connectivité – Objectifs européens (rappel)



Objectifs 2030
(« Boussole numérique »)

Etablis en 2021

Pourquoi ?

5G

Couverture pour **toutes** les zones
peuplées

Innovation

Compétitivité européenne

Crise du COVID-19

Défi climatique et énergétique

Défi environnemental

Internet fixe

Connectivité **Gigabit** pour **tous** les
ménages

Comment ?

Comment ?



~~Réseau
téléphonique
cuivre~~

Généralement 100 Mbps max

Technologie en fin de vie

Comment ?

Comment ?

	Réseau téléphonique cuivre	Généralement 100 Mbps max Technologie en fin de vie
	Câble coaxial	1 Gbps est possible Couverture limitée au niveau européen

Déjà disponible aujourd'hui
- sur tout le réseau Telenet
- sur une grande partie du réseau VOO

La Belgique est une exception
> 95% de couverture nationale

Comment ?

Comment ?

	Réseau téléphonique cuivre	Généralement 100 Mbps max Technologie en fin de vie
	Câble coaxial	1 Gbps est possible Couverture limitée au niveau européen
	FTTH	Beaucoup d'atouts Déploiement coûteux et complexe

Technologie la plus récente

- À l'épreuve du temps
- Vitesses très élevées
- Longues distances
- Moins de perturbations
- Latence faible
- Plus écologique



Cadre juridique européen

European Electronic Communications Code

- Directive importante adoptée le 11 décembre 2018
- "La bible" pour les régulateurs télécoms
- Encourage le déploiement de **VHCN**

Connectivity Toolbox

- Recommandation du 18 septembre 2020
- Meilleures pratiques échangées entre les États membres
- Accélérer le déploiement des VHCN et de la 5G

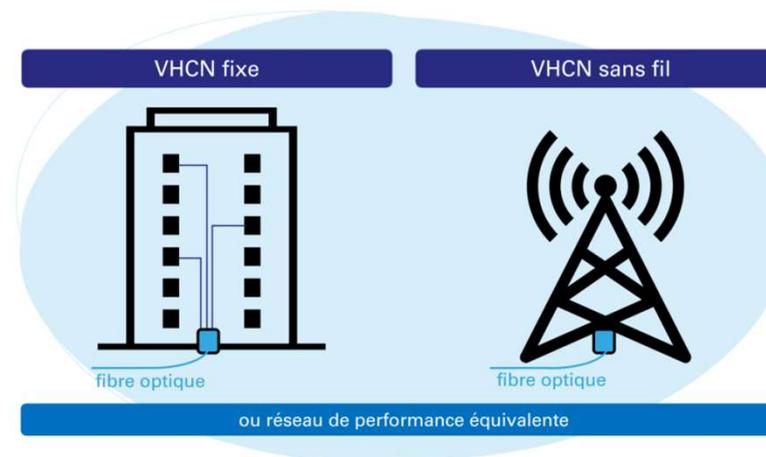
Broadband Cost Reduction Directive ("BCRD")

- **Directive** du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit



Projet : Gigabit Infrastructure Act ("GIA")

- Révision de la BCRD, proposée le 23 février 2023 par la Commission
- **Réglement** au lieu d'une directive
- Processus législatif européen actuellement en cours



La Belgique et la fibre optique

Institut belge des services postaux et des télécommunications



Quelle fibre optique ?

Acronyme	Signification	Marchés concernés	Opérateurs concernés
FTTH FTTB	Fiber To The Home Fiber To The Building	Marché résidentiel et PME	Les grands opérateurs de masse Des opérateurs de niche ou locaux Digi ?
FTTO	Fiber To The Office	Entreprises et administrations voulant une qualité services élevée	Idem supra + les opérateurs spécialisés (Colt, BT, Verixi, Sofico, Eurofiber, etc.)

Projets FTTH en Belgique (situation en octobre 2023)

Groupes

Couverture de réseau historique et type d'accès

Objectifs de couverture FTTH

Comment ?



National



Cuivre



Flandre
+ Bruxelles
+ botte du Hainaut



Coax



Wallonie
- botte du Hainaut
+ Bruxelles



Coax

Projets FTTH en Belgique (situation en octobre 2023)

Groupes

Couverture de réseau historique et type d'accès

Objectifs de couverture FTTH

Comment ?



National



Cuivre

- Couverture actuelle : 26% **national**
- 70% d'ici 2028
- 95% d'ici 2035

Pour partie seul
Pour partie via des joint-ventures



Flandre
+ Bruxelles
+ botte du Hainaut



Coax



Wallonie
- botte du Hainaut
+ Bruxelles



Coax

Projets FTTH de Proximus – Détails

Proximus seul

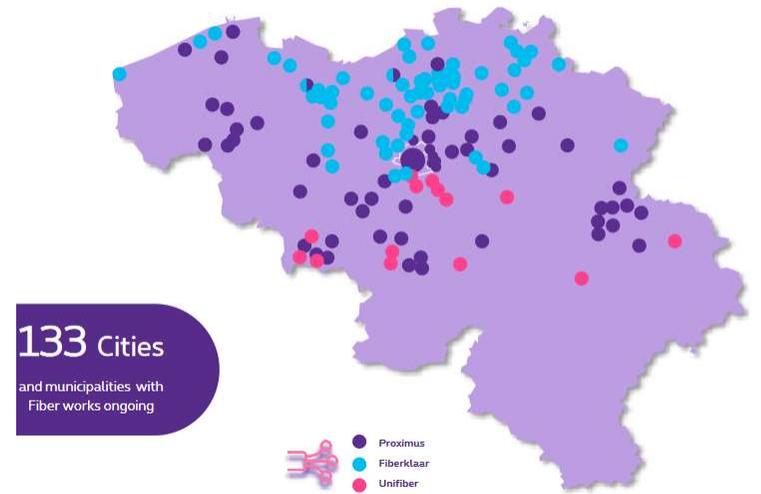


Capex
~€2B

Proximus avec JV

	JV partners	Coverage	Total HP Capex
Avec EQT Infrastructure	Fiberklaar	1.5M HP Flanders 22-28	~€2B
Avec EUROFIBER	unifiber	0.6M HP Wallonia 22-28	~€1B
Avec Ethias et la Communauté germanophone	GO Fiber GLASFASER OSTBELGIEN	~40K HP German-speaking community 23-26	~€0.1B
	Consortium JV	Up to 1.7M HP in rural area by '32	~€4B

Situation à fin septembre 2023



Source : Proximus, Capital Market Day, 16 January 2023

Source : Proximus, Results presentation Q3 2023 (27 October 2023)

Projets FTTH en Belgique (situation en octobre 2023)

Groupes	Couverture de réseau historique et type d'accès	Objectifs de couverture FTTH	Comment ?
	National 	Cuivre <ul style="list-style-type: none">- Couverture actuelle : 26% national- 70% d'ici 2028- 95% d'ici 2035	Pour partie seul Pour partie via des joint-ventures (cf. infra)
	Flandre + Bruxelles + botte du Hainaut 	Coax <ul style="list-style-type: none">- Couverture actuelle : < 5% de la zone Telenet- 60-70% d'ici 2028- 78% d'ici 2038	Création d'une joint-venture avec Fluvius : Wyre 
	Wallonie - botte du Hainaut + Bruxelles 	Coax	

Projets FTTH en Belgique (situation en octobre 2023)

Groupes	Couverture de réseau historique et type d'accès	Objectifs de couverture FTTH	Comment ?
	<p>National</p>  <p>Cuivre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture actuelle : 26% national <ul style="list-style-type: none"> - 70% d'ici 2028 - 95% d'ici 2035 	<p>Pour partie seul</p> <p>Pour partie via des joint-ventures (cf. infra)</p>
	<p>Flandre + Bruxelles + botte du Hainaut</p>  <p>Coax</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture actuelle : < 5% de la zone Telenet <ul style="list-style-type: none"> - 60-70% d'ici 2028 - 78% d'ici 2038 	<p>Création d'une joint-venture avec Fluvius : Wyre</p> 
	<p>Wallonie - botte du Hainaut + Bruxelles</p>  <p>Coax</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture actuelle : < 5% de la zone VOO/Orange <ul style="list-style-type: none"> - 66% d'ici 2040 	<p>Combinaison de déploiement propre et de collaborations avec des partenaires externes</p>

Sujets brûlants

Institut belge des services postaux et des télécommunications



Sujets brûlants

« Overbuild »

Réseaux ouverts

Droits &
Obligations des
opérateurs

Environnement
& Santé

a) Déploiement de réseaux

b) Utilisation des façades

c) Accès au « Drop Cable »

Sujets brûlants 1 – « L'Overbuild »

« Overbuild »



Réseaux ouverts

Droits &
Obligations des
opérateurs

Environnement
& Santé

« **OVERBUILD** » : lorsque des opérateurs construisent des réseaux distincts pour couvrir une même zone

Avantages

Théoriquement la forme de concurrence la plus efficace
Pas de monopole de fait

Inconvénients

Duplication des réseaux et des travaux
Quid de la rentabilité des investissements ?

Sujets brûlants 1 – « L'Overbuild »

« Overbuild »



Réseaux ouverts

Droits &
Obligations des
opérateurs

Environnement
& Santé

« **OVERBUILD** » : lorsque des opérateurs construisent des réseaux distincts pour couvrir une même zone

Avantages

Théoriquement la forme de concurrence la plus efficace
Pas de monopole de fait

Inconvénients

Duplication des réseaux et des travaux
Quid de la rentabilité des investissements ?

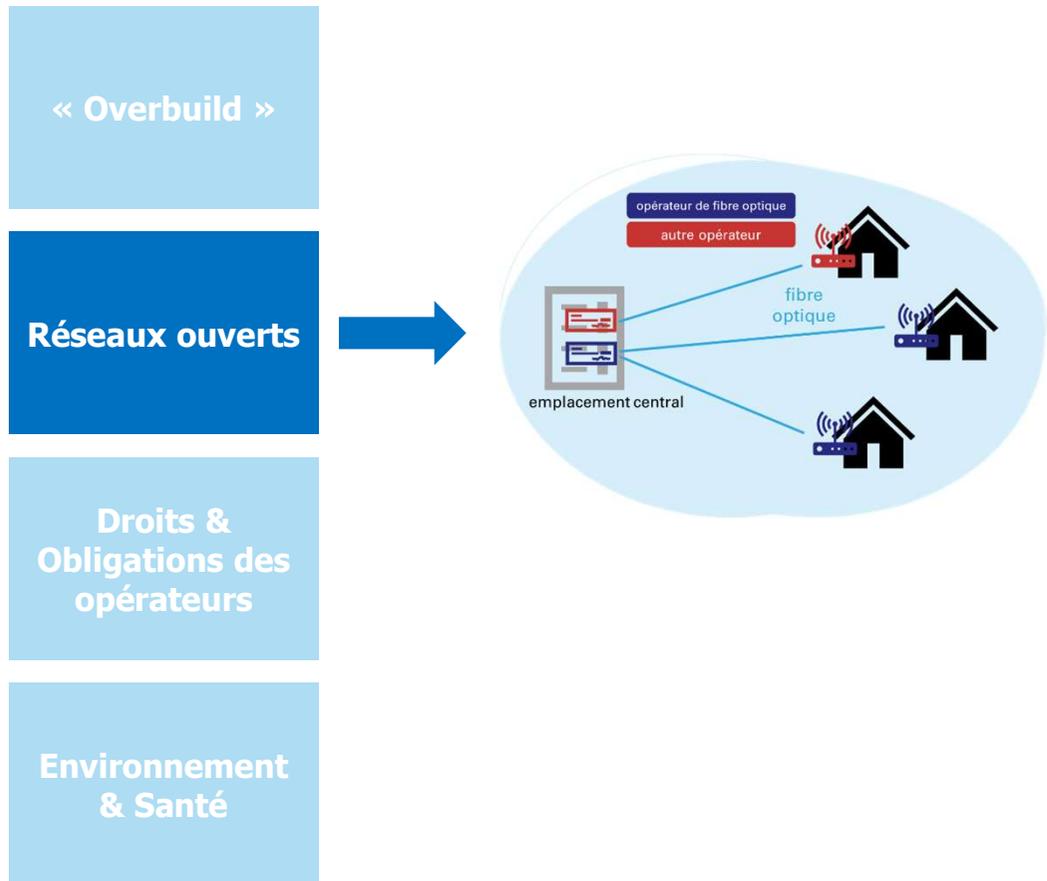
Position des opérateurs

« Nos réseaux seront ouverts »

Position de l'IBPT *(Communication du 10 octobre 2023)*

Prêt à étudier tout (projet d') accord entre opérateurs
Plusieurs critères, dont : accès passif ; des tarifs de gros permettant une concurrence effective ; etc.

Sujets brûlants 2 – Réseaux ouverts

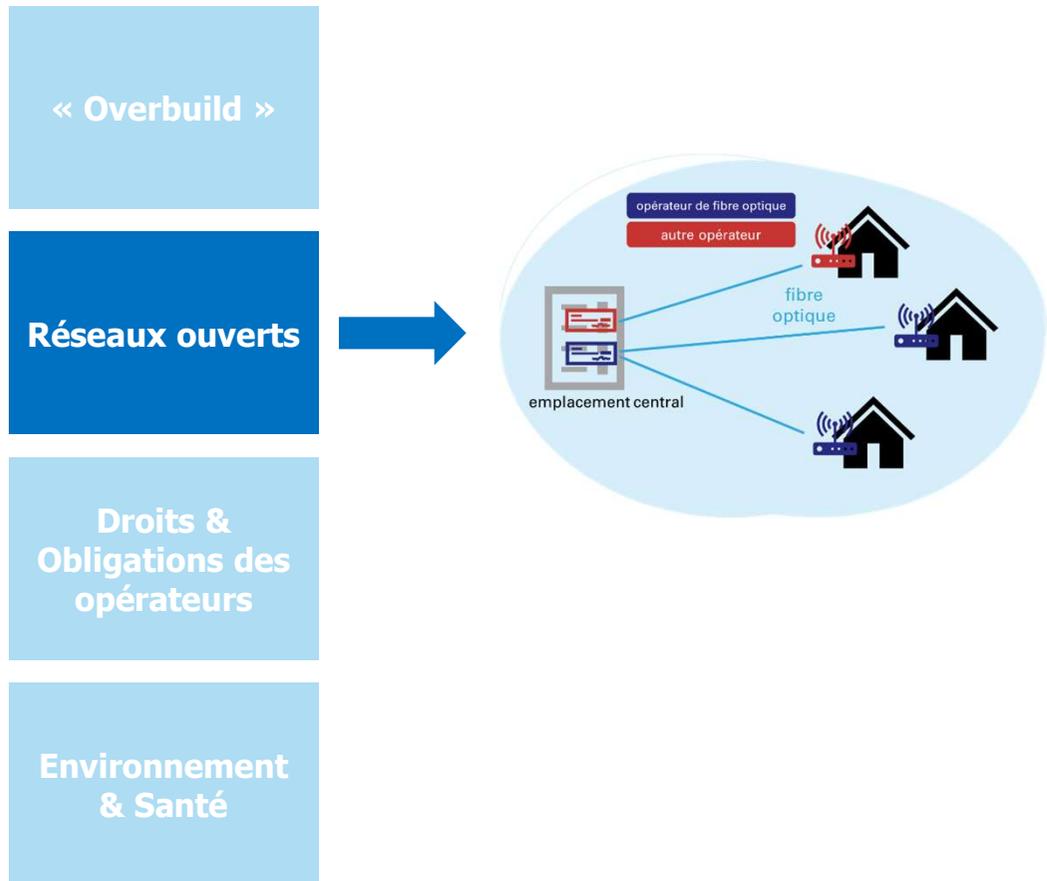


« Réseau ouvert » = un opérateur donne à accès son infrastructure à d'autres opérateurs moyennant finance

Plusieurs types de réseaux ouverts

- Accès passif : accès direct à la fibre optique vers le client final => grande autonomie d'usage
- Accès actif : accès à l'équipement de l'opérateur fibre pour s'y interconnecter => moins compliqué mais possibilité de différenciation plus limitée

Sujets brûlants 2 – Réseaux ouverts



« **Réseau ouvert** » = un opérateur donne à accès son infrastructure à d'autres opérateurs moyennant finance

Plusieurs types de réseaux ouverts

- Accès passif : accès direct à la fibre optique vers le client final => grande autonomie d'usage
- Accès actif : accès à l'équipement de l'opérateur fibre pour s'y interconnecter => moins compliqué mais possibilité de différenciation plus limitée

Quel type d'accès est proposé ?

A quelles conditions ? A quel prix ?

Sur base de quelle réglementation ?

Proximus (et ses JV) est actuellement le seul opérateur régulé par l'IBPT pour la fibre optique

Nouvelle analyse de marché par l'IBPT en cours

Sujets brûlants 3 – Droits et obligations des opérateurs

37

« Overbuild »

Réseaux ouverts

**Droits &
Obligations des
opérateurs**

Environnement
& Santé



a) Déploiement de réseaux



Chaque opérateur est libre de déployer son réseau, **même si un réseau d'un autre opérateur télécom est déjà présent**

Droit de faire usage du domaine public et des propriétés
(loi du 21 mars 1991)

Droit en principe gratuit, mais des redevances proportionnées sont autorisées

Concernant la gestion des demandes de permis (code des communications électroniques européen, art. 43)

Les procédures doivent être simples, efficaces, transparentes et accessibles au public

Une décision doit être finalisée dans les six mois

Principe de non-discrimination

Sujets brûlants 3 – Droits et obligations des opérateurs

« Overbuild »

Réseaux ouverts

**Droits &
Obligations des
opérateurs**

Environnement
& Santé



b) Utilisation des façades



Droit d'utilisation des façades

Peu connu – Loi de 21 mars 1991, article 97

Les opérateurs ont le droit de poser des câbles télécom en façades

Installation et travaux d'entretien ne peuvent en principe pas être refusés

Condition : l'opérateur doit en informer au préalable le(s) propriétaire(s) sur l'emplacement et la méthode

Compétence de l'IBPT en cas de désaccord

Un propriétaire peut introduire une réclamation ; l'opérateur doit chercher une solution

Si le désaccord persiste : litige

Sujets brûlants 3 – Droits et obligations des opérateurs

« Overbuild »

Réseaux ouverts

Droits & Obligations des opérateurs

Environnement & Santé



c) Accès au « Drop Cable »



Accès au « Drop Cable »

La dernière portion de câble entrant dans l'habitation du client est difficile à dupliquer

L'accès est important lors du déploiement de plusieurs réseaux de fibre optique

L'article 61 (3) du code des communications électroniques européen définit qu'un opérateur peut demander accès au « drop cable » d'un autre opérateur

Communication de l'IBPT de 13 juillet 2023 définissant le point auquel les opérateurs devraient donner accès

<https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/communication-du-13-juillet-2023-concernant-lacces-jusquau-premier-point-de-concentration-sur-les-reseaux-fixes-belges>

Sujets brûlants 4 – Environnement et Santé

40

« Overbuild »

Réseaux ouverts

Droits &
Obligations des
opérateurs

Environnement
& Santé



Environnement

Effet catalyseur de la numérisation (« enabling effect »)

FTTH moins énergivore que le cuivre et le câble

Moins de maintenance requise

Plus longue durée de vie

Accorder de l'attention aux équipements économes en énergie chez l'utilisateur final

Santé

Les informations sont transmises par la lumière, pas par un courant électrique

=> pas de rayonnement

Plus d'infos sur

ibpt  **infofibre**

fr | nl | de | en

Informations générales Offres en Belgique Droits et obligations Procédures d'octroi de permis Carte de la fibre optique Questions et réponses

Le point d'information central sur le déploiement de la fibre optique en Belgique

Tout ce que vous voulez savoir sur la fibre optique et ses options

Un coup d'œil sur la réglementation belge concernant le déploiement de la fibre optique

Une réponse rapide aux questions les plus fréquentes

Qu'est-ce que la fibre optique ?

Droits et obligations

Questions et réponses

 Ce site web est une initiative de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications

A propos de ce site Accessibilité Conditions de réutilisation Cookies

Décisions et Communications de l'IBPT

- Communication de l'IBPT du 10 octobre 2023 concernant le déploiement de réseaux FTTH en coopération
<https://www.ibpt.be/operateurs/publication/communication-du-10-octobre-2023-concernant-le-deploiement-de-reseaux-ftth-en-cooperation>
- Liste des décisions de l'IBPT relatives à l'accès à un débit binaire (bitstream) sur le réseau de Proximus (y compris l'offre bitstream FTTH GPON de Proximus)
<https://www.ibpt.be/operateurs/decisions-relatives-a-laces-a-un-debit-binaire-bitstream-sur-le-reseau-de-proximus>
- Liste des décisions de l'IBPT relatives au dégroupage de la boucle locale fibre sur les réseaux de Fiberklaar et d'Unifiber (Joint-Ventures de Proximus)
<https://www.ibpt.be/operateurs/decisions-relatives-au-degroupage-de-la-boucle-locale-fibre-sur-les-reseaux-de-fiberklaar-et-dunifiber>
- Analyse de marché de l'IBPT du 13 décembre 2019 concernant l'accès de haute qualité (dont FTTO)
<https://www.ibpt.be/operateurs/dossier/decision-du-13-decembre-2019-analyse-du-marche-des-lignes-louees-2019>
- Accès au « Drop Cable » – Communication du 13 juillet 2023
<https://www.ibpt.be/consommateurs/publication/communication-du-13-juillet-2023-concernant-laces-jusquau-premier-point-de-concentration-sur-les-reseaux-fixes-belges>

Merci

Institut belge des services postaux et des télécommunications



Contexte législatif wallon et projet Giga Région

Cécile Noël et Sébastien Lacroix, Agence du Numérique



Pour un avenir collectif grâce à un numérique inclusif, responsable et durable au service de la Wallonie.

Ouverte, innovante et neutre, l'Agence du Numérique est reconnue comme le catalyseur de la transformation numérique du territoire, le centre d'expertise numérique wallon et le conseiller privilégié du Gouvernement.

- **Gouvernance.**

L'AdN conseille le Gouvernement Wallon sur la définition, la coordination et le suivi de la stratégie numérique régionale.

- **Veille.**

L'AdN veille sur les évolutions technologiques et les usages numériques pour renforcer l'intelligence territoriale de la Wallonie.

- **Transformation.**

L'AdN contribue à la mise en œuvre de la stratégie numérique de la Wallonie et coordonne des programmes et des projets de transformation numérique.

- **Promotion.**

L'AdN est un carrefour qui promeut et valorise la stratégie numérique de la Wallonie, ses écosystèmes numériques et son excellence en matière d'usages du numérique.

Digital Wallonia V3.

La V3 de DigitalWallonia s'inscrit à la fois dans la continuité et la pérennisation des projets mis en oeuvre depuis le lancement de la stratégie numérique et dans la perspective des nouveaux enjeux liés aux priorités du Gouvernement wallon, aux défis sociétaux liés à la transformation numérique et aux opportunités des évolutions technologiques.

5 ambitions majeures

Usages Numériques

Administration Numérique

Economie Numérique

Innovation Numérique

Territoire Intelligent

48

DW 4 Edu

Leadership & Organisation

DW 4 Citizens

UpSkills Wallonia

Dynamique européenne

Pour et par l'humain

Durabilité

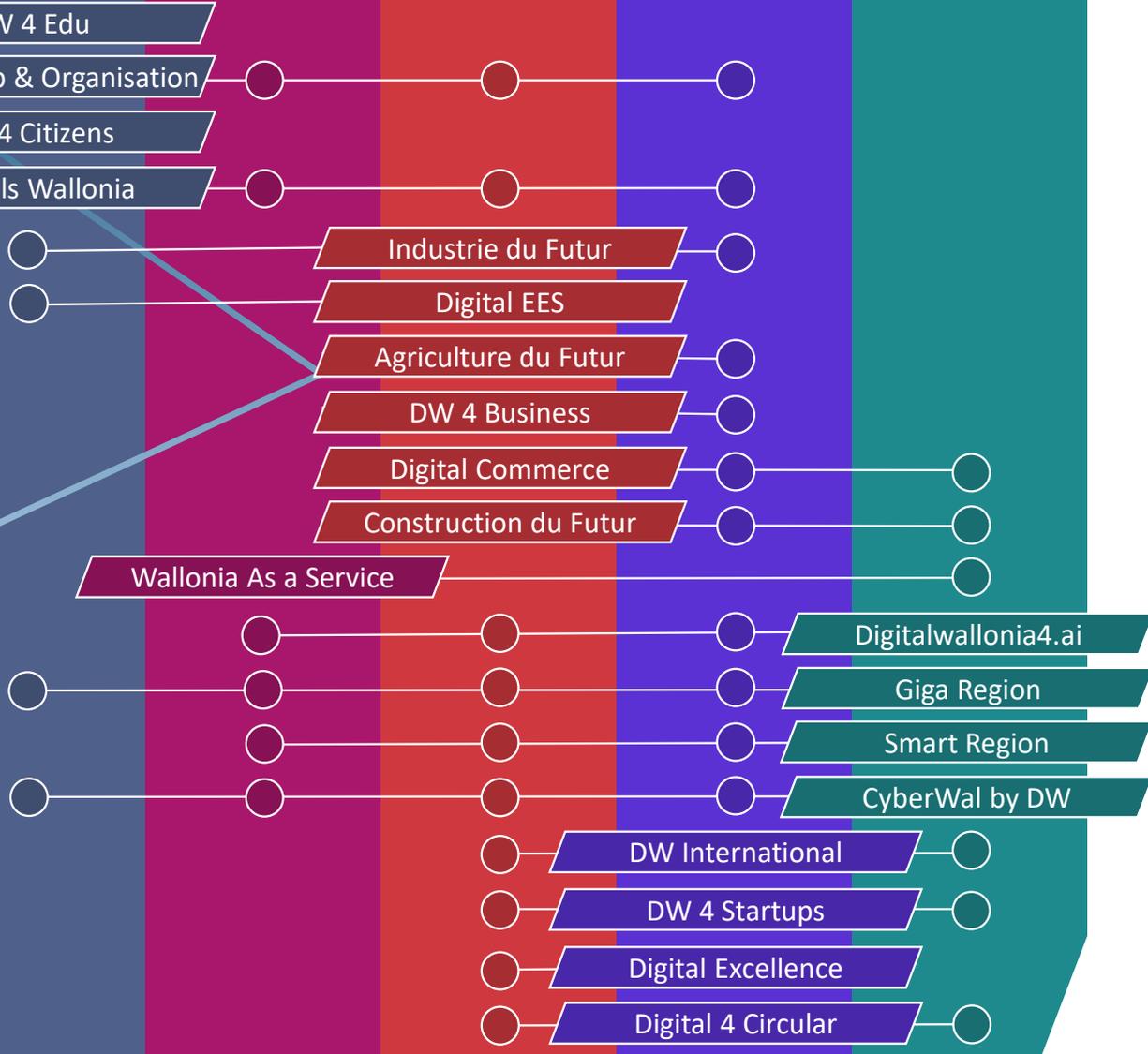
Cohérence politique

Ecosystèmes numériques

V3

Appels à projets et KPI

Programmes structurants





connectivité territoriale

Pilier fondamental de toute transformation numérique et de l'attractivité du territoire, le programme Giga Region Digital Wallonia est en charge de la connectivité régionale et vise une connectivité optimale pour tous et partout, en respect des objectifs européens.



Plateforme Régionale de Signalement

50

#GigaRegion digital wallonia .be

Accueil Pour qui ? Pour quoi ? Contact



<https://www.digitalwallonia.be/connect/>



Accessible exclusivement aux responsables des pouvoirs locaux



Améliore la communication et le conventionnement entre les pouvoirs locaux et les opérateurs



Concerne la connectivité fixe et mobile



Complétée par une boîte à outils de solutions de connectivité proposées par les opérateurs

JE SOUHAITE ME CONNECTER À LA PLATEFORME DIGITAL WALLONIA CONNECT



Inscription et infos DW Connect

Pas encore inscrit ? Inscrivez-vous !

[Accès à la plateforme DW Connect](#)



Déclarer des signalements

Pour les mandataires communaux identifiés uniquement

Etes-vous inscrit ? Si oui, onglet "Signalement mandataires", sinon, accédez à DW Connect



Formulaire de suivi opérateurs

Pour les opérateurs uniquement

[Si vous êtes opérateur, cliquez ici](#)

Quelles données cherchez vous ?

Chercher un jeu de données

Rechercher

Carte des communes inscrites sur Digital Wallonia Connect

Carte dynamique des communes inscrites sur DW Connect (OUI = commune inscrite, OUI-S = inscrit + signalements)

115

Communes inscrites sur DWC

Liste des communes inscrites sur DW Connect

Liste des communes inscrites sur DW Connect via Digital Wallonia

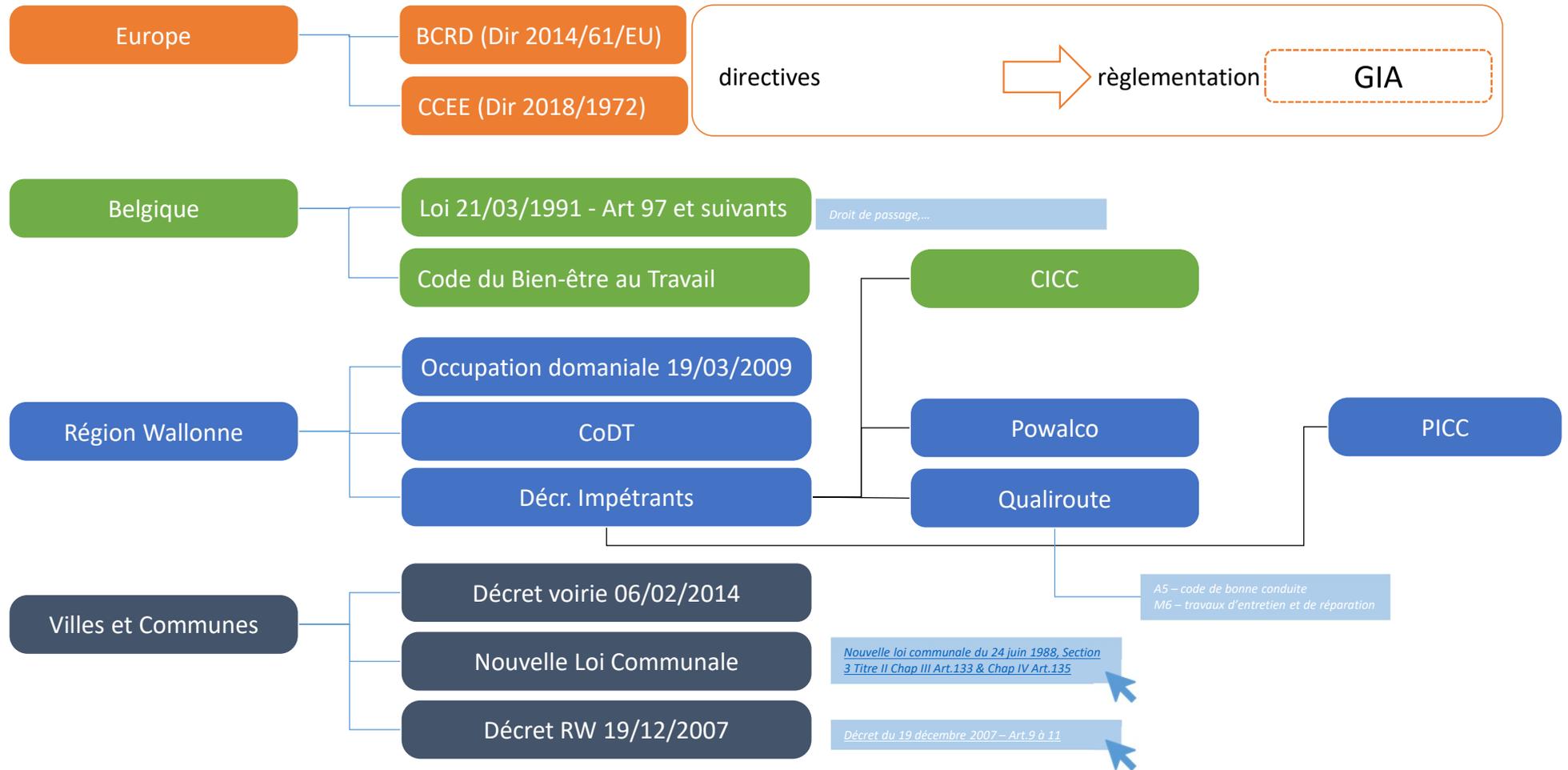
<https://www.digitalwallonia.be/connect/>

Déploiements à très hauts débits : Le contexte législatif wallon.

51



Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN



Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

5 thématiques

53

- 1 Droit de passage
- 2 Règlementation Urbanistique
- 3 Décret Impétrant et autorisation de police
- 4 Taxes et redevances
- 5 Règlement des litiges

Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

1. Droit de passage

54

Europe

CCEE Directive (UE) 2018/1972 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 décembre 2018

Article 43 du CCEE prévoit la possibilité de **droit de passage**, au moyen de procédures simples, efficaces, transparentes et accessibles au public, appliquées sans discrimination ni retard, prend sa décision dans un délai de **six mois** à compter de la **demande, sauf cas d'expropriation**.

Belgique

Loi 21/03/1991 - Art 97, 98 & 99

Tout opérateur d'un **réseau** public de communications électroniques

Art 97 « ...est autorisé à faire usage du domaine public et des propriétés pour établir des câbles, lignes aériennes et équipements connexes ... »

Art 98 « ... **soumet le plan** des lieux et les caractéristiques d'aménagement à l'approbation de l'autorité dont relève le domaine public... » (l'autorité a **2 mois** pour statuer. Au-delà : approbation tacite)

Art 99 « ...**dispose du droit** (gratuit) d'établir ses câbles, lignes aériennes et équipements connexes, de fixer à demeure des supports sur des murs et façades donnant sur la voie publique, d'utiliser des terrains ouverts et non bâtis, de traverser ou franchir des propriétés sans attache ni contact... **l'opérateur tend à rechercher un accord quant à l'endroit et la méthode d'exécution des travaux avec le propriétaire...** »

« ...**À défaut d'accord**, l'opérateur peut adresser par recommandé, son intention au propriétaire, qui a huit jours pour introduire une réclamation motivée auprès de l'IBPT(suspension de l'intention). L'Institut prend une décision motivée dans un **délai de 1 mois** après réception de la réclamation... »



Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

2. Règlementation Urbanistique

55

Région Wallonne

Code du Développement Territorial (« CoDT »)

Les Opérateurs doivent solliciter un permis d'urbanisme pour l'exécution de certains travaux

1. **Les demandes de PU sont introduites auprès du fonctionnaire délégué** (art. D.IV.22 2° et R.IV.22-2, 5° du CoDT); au moyen de l'annexe 8 | travaux techniques.
2. **Si un permis d'environnement est requis, un permis unique est nécessaire.**

Sont dispensés de permis d'urbanisme : (art R.IV.1-1 ; R.IV..1-1,W,3 | R.IV..1-1,X,1 | R.IV..1-1,Y,1 | R.IV..1-1,Y,18)

(dispenses non applicables aux actes et travaux qui se rapportent à des biens immobiliers inscrit sur la liste de sauvegarde, classés ou soumis provisoirement aux effets de classement.)

- a) **domaine public** : l'installation, le déplacement, la transformation, l'extension ou l'enlèvement des **réseaux de télécommunications** insérés, ancrés, **prenant appui ou surplombant le domaine public**, en ce compris les **raccordements privés**, les éléments accessoires et équipements connexes tels que **bornes, armoires techniques, pylônes et poteaux** d'une hauteur maximale de **14mètres**.
- b) **hors du domaine public** : L'installation, le déplacement, la transformation de **raccordements privés**, en ce compris les **armoires techniques**, aux **réseaux enterrés** de télécommunication... pour autant que, **cumulativement** :
 - a) Les déblais éventuels nécessaires à ces aménagements n'entraînent **aucune modification sensible du relief du sol** au sens de l'article R.IV.4-3 sur le restant de la propriété;
 - b) Ces dispositifs soient en rapport avec l'infrastructure nécessaire à l'aménagement de la propriété et situés exclusivement sur celle-ci.
- c) **Si volume moindre ou équivalent**: le remplacement ou l'installation **d'armoires techniques**.
- d) **Le placement sur façade et en aérien de câbles et conduites de communications électroniques ou numériques et des boîtes de raccordement connexes**, pour autant que la couleur soit neutre et discrète et pour autant que le tracé du câble **suive les lignes architecturales de l'habitation** telles que le **seuil de la fenêtre, la corniche, les jointages entre façade, le bord inférieur ou la rive de toiture, l'acrotère**.

Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

3. Décret Impétrant (1)

56

Région Wallonne

Décret Impétrant (Décret du 30/04/2009) + Code de Bonne Pratique « impétrants » + AGW

Villes et Communes

Région Wallonne

Via plateforme
Powalco

Tous les opérateurs, sans exception, ont l'obligation :

Se faire connaître à la **COMMISSION** dans les 120 jours qui suivent la date à laquelle le droit d'utiliser la voirie (ou le cours d'eau) pour y exécuter des chantiers est acquis;

Avant exécution des travaux

- De **programmer** les chantiers : **Min 4 mois avant** le début des travaux;
- De **coordonner** les chantiers si d'autres GCC veulent se joindre au chantier;
(=> à travers le portail POWALCO, dossier simplifié ou procédure commune)
- **D'obtenir une autorisation*** d'exécution de chantier (introduite par le coord pilote ou le MO);
- Créer un **dossier d'exécution**
- **D'informer** le gestionnaire **au plus tard 7 jours avant** le début des travaux;
- De constituer un **cautionnement**;
- **D'informer les riverains...** et les usages de la tenue du chantier

Pendant l'exécution des travaux

- Présence permanente de l'autorisation (valide) d'exécution du chantier sur les lieux des travaux et arrêtés de police (plan de signalement)
- Obligation de **constat des installations mal ou non renseignée**
- Obligation de **signalisation** (suivant autorisation de police)

Après exécution

- **Plan de récolement** max 6 mois après la validation des travaux
- **État des lieux** de sortie (état des lieux d'entrée facultatif)
- **Libération** du cautionnement
- Débute la période de « **Gel** » qui commence à la validation de la déclaration de fin de chantier de la zone concernée soumise à coordination (2 à 5 ans si les travaux sont soumis à un délai de garantie de 5 ans en vertu du CCT Qualiroute)

***Une autorisation est nécessaire pour :** les travaux qui ouvrent les voies de circulation. Toute ouverture dont la zone de chantier est supérieure à 5m² en surface et 5m en longueur, même si ces ouvertures sont en accotement.



Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

3. Décret Impétrant (2)

57

Région Wallonne

Décret Impétrant (Décret du 30/04/2009) + Code de Bonne Pratique « impétrants » + AGW

Villes et Communes

Région Wallonne

Via plateforme
Powalco



Travaux **dispensés de programmation & de coordination, mais pas dispensé du reste** :

- en vertu de l'**urgence**; (incident réseau, tempête, rupture...);
- dans le cadre d'une procédure/instruction **judiciaire** ;
- en vertu de l'importance limitée => **petits travaux**.

Petits travaux:

- Les travaux **non-inscrits** au plan stratégique, au budget ou au programme d'investissement;
- Les travaux d'un **périmètre de moins de 500 m SSI en dehors des zones denses**, du réseau structurant ;
- Les travaux d'un **périmètre de moins de 50 m EN zones denses** ou sur le réseau structurant;
- Les travaux **sans** ouverture des **voies de circulation** dont l'ouverture du domaine public est **inférieure à 5 m²** avec une **longueur maximale de 5 mètres**, notamment, le placement d'armoire, le raccordement, les poteaux...

*Périmètre : longueur des travaux * largeur du domaine public*

Réseau structurant : autoroutes et principales nationales (gérées par la SOFICO depuis 2009)

Zones Denses : zone composée des parcelles jouxtant le périmètre du chantier et sur lesquelles figure au moins un bâtiment affecté à un service public ou plus de 10 immeubles bâtis par 100 mètres de périmètre.

Par « bâtiment affecté à un service public », on entend notamment les bâtiments scolaires, administrations, hôpitaux, postes, casernes de pompiers et de police. Par « immeuble bâtis », on entend les immeubles pourvus d'un numéro de police.

Décret Impétrant

Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

3. Décret Impétrant (3)

58

Région Wallonne

Décret Impétrant (Décret du 30/04/2009) + Code de Bonne Pratique « impétrants » + AGW

Villes et Communes

Région Wallonne

Via plateforme
Powalco

Attention :

- La création d'un chantier sur PoWalCo n'exempte nullement d'obligation légale d'annoncer aux gestionnaires d'infrastructures souterraines, les travaux à proximité de celles-ci via **KLIM-CICC**. Permet la notification de travaux à proximité d'infrastructures souterraines pour connaître les prescriptions de sécurité à respecter. Le GCC doit également consulter le gestionnaire du domaine afin de vérifier la présence d'autres impétrants.
- Dans tous les cas, même si dispense/exemption, l'opérateur reste tenu au respect de son **obligation de remise en pristin état de la voirie**.
 - Qualiroute A5 : Code de bonne pratique « impétrants » (Document de référence QUALIROUTES – A – 5);
 - Qualiroute M6 – Travaux d'entretien et de réparations (MàJ au 01/01/2020)
- Les règlements communaux existants en matière de chantiers en voiries **ne peuvent être contraires** au décret impétrants
- Signalisation / Police
 - « ... la **signalisation** incombe à celui qui exécute les travaux. La signalisation peut être faite **moyennant autorisation par le bourgmestre ou par son délégué...** »

Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

4. Taxes et redevances

59

Belgique

Loi du 21/03/1991 (art. 98 §2)

« Pour ce droit d'utilisation, l'autorité ne peut imposer à l'opérateur du réseau public de communication électronique concerné **aucun impôt, taxe, péage, rétribution ou indemnité, de quelque nature que ce soit.**

...

Tout opérateur d'un réseau public de communications électroniques détient en outre **un droit de passage gratuit** pour les câbles, lignes aériennes et équipements connexes dans les ouvrages publics ou privés situés dans le domaine public. »

Région Wallonne

Arrêt de la cour constitutionnelle du 22/11/2006 (172/2006) :

« ... Les régions sont compétentes pour soumettre l'usage privatif du domaine public par des opérateurs de réseaux publics de télécommunication à une **redevance** et/ou habiliter les communes à établir pareille redevance pour ce qui concerne leur domaine public, soit **la contrepartie d'un service**, auquel il est recouru volontairement, d'un montant proportionné au cout ou à l'intérêt du service. En revanche, les régions **ne peuvent soumettre** l'usage privatif du domaine public par des opérateurs de réseaux publics de télécommunications à une **imposition** régionale... »

POWALCO : rétribution Annuelle

Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

5. Règlement des litiges

60

Belgique

Aucun organe de règlement des litiges en matière d'infrastructures de réseaux.

Région Wallonne

Si un chantier s'inscrit dans le cadre du **décret impétrants** :
la **Commission de Coordination** est compétente pour statuer sur :
- les recours dirigés contre les décisions sur les demandes d'autorisation d'exécution de chantier prévues par ce décret;
- les saisies sur cautionnement et garantie prévues par ou en vertu du décret.
Le **Comité Technique** est compétent pour :
- instruire tout recours dirigé contre une décision prise par le gestionnaire sur une demande d'autorisation soumise à la commission
- Réaliser une expertise sur les travaux exécutés à la suite des mesures d'office décidées par le gestionnaire de voirie;
- Instruire tout dossier relatif à la saisie du cautionnement ou de la garantie soumise à la commission.



Peuvent être punis d'une amende de 2,5€ à 15.000€ ceux qui :

- 1- Exécutent des travaux sans autorisation d'exécution requise
- 2- Poursuivent des travaux postérieurement à la date de péremption de l'autorisation de chantier
- 3- Maintiennent les travaux sans autorisation d'exécution
- 4- S'abstiennent de communiquer les plans de récolement
- 5- Enfreignent l'autorisation
- 6- Ne renseignent pas les infrastructures mal renseignées ou découvertes
- 7- Ne respectent pas les impositions prévues à l'article 30 (info riverains)

Rappel des règles de déploiement en Wallonie – VHCN

5 thématiques

61

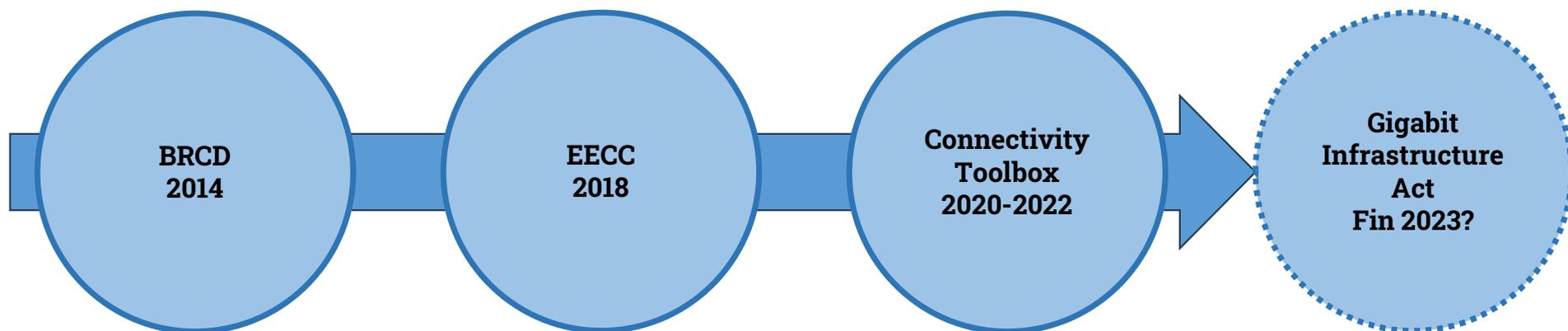
- 1** Droit de passage
BE : Les opérateurs ont le droit d'installer leurs réseaux câblés sur le domaine public/privé, gratuitement.
- 2** Règlementation Urbanistique
RW : Nombreux cas de dispenses de PU, sauf « patrimoine ». Limites et règles de mise en œuvre précises.
- 3** Décret Impétrant et autorisation de police
RW : Cas de dispenses de programmation (et coordination) existent; Ils ne dispensent pas du reste des obligations.
- 4** Taxes et redevances
BE : Pas de taxes et redevances
RW : Redevance possible, en contrepartie d'un service auquel il est recouru volontairement. (quantifiable et non-disproportionné)
- 5** Règlement des litiges
BE : Pas d'organisme prévu
RW : Commission de Coordination, et Comité Technique
Pénalités prévues

RECAP



Et l'Europe dans tout ça ?

62



Directive 2014/61/UE

« Broadband Cost Reduction Directive »

-

Ensemble de mesures harmonisées visant à faciliter et inciter les déploiements du Haut Débit, et en réduire les coûts.

Directive 2018/197

« Code Européen des Communications Electroniques »

-

introduction du concept de "réseaux à très haute capacité" (**VHCN**)

« Boite à Outils »

Ensemble de 39 'Bonnes Pratiques'

-

Organisées autour de 9 blocs/thématiques, pour accélérer les déploiements de la 5G et des VHCN.

Règlementation

(abroge le BCRD)

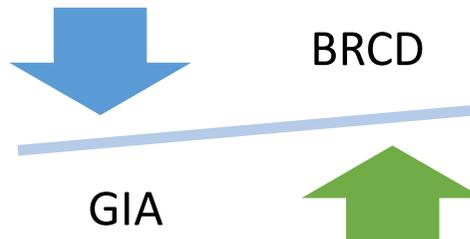
-

Faciliter et stimuler les déploiements des VHCN et les rendre plus rapide et moins coûteux.

Et l'Europe dans tout ça ?

Gigabit Infrastructure Act

1- GIA en Vigueur => BRCD abrogé



Dispositions communes			
Définitions (Art.2); Numérisation SIP (Art.10); Résolution des Litiges (Art.11); Organismes compétents (Art.12); Comités (Art.13); Sanctions (Art.14); Surveillance (Art.15); Abrogation (Art.17)			
Accès aux infrastructures Physiques (Art.3/4) • Accès à l'infrastructure • Transparence	Travaux de Génie Civil (Art.5/6) • Coordination • Transparence	Permis (Art.7) • Règles Nationales cohérentes • Systèmes électroniques • Délais fixes et approbation tacite • Exemptions de permis	Infrastructure intérieure (Art.9) • Infrastructures en fibres optiques et pose de câbles à fibres optiques • Accès à cette infrastructure (pas aux câbles)

- 1
- 2
- 3
- 4

4 Piliers

2- GIA et BRCD = même structure

- Digitalisation des Permis (SPW TLPE/ARNE)
- SIP (point de contact unique digital)

Pilier 1 : la possibilité pour un opérateur d'accéder aux infrastructures physiques du secteur public, en plus des opérateurs réseaux, de manière non discriminatoire, et suivant un modèle de prix d'accès viable, économiquement.

Des infrastructures critiques pourraient être exclues, ou un accès refusé pour un motif tel que, par exemple, l'inadaptation technique, l'absence d'espace disponible, des considérations relatives à la sécurité et la santé publique, etc.

Pilier 2 : Pas d'Action prévue : VHCN : Décret Impétrants prévoient le partage et la coordination. (pour sites mobiles (RISS))

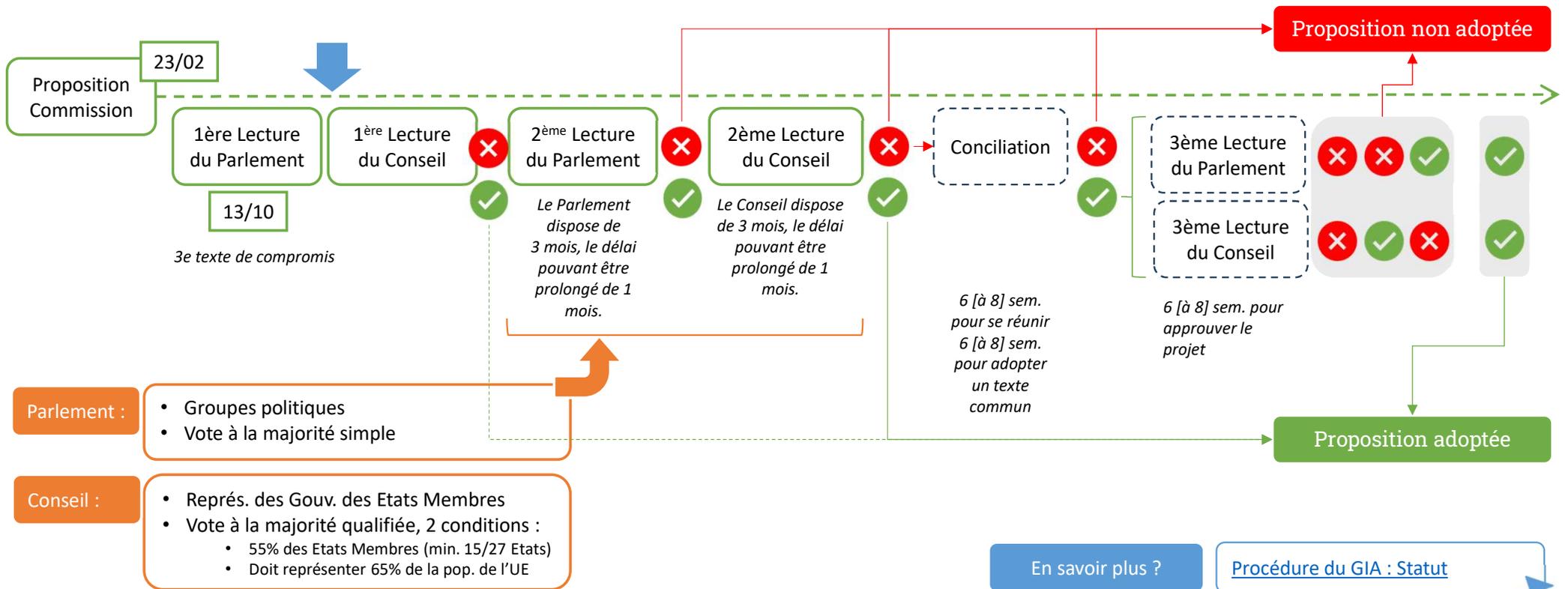
Pilier 3 : possibilité d'approbations tacites après délai de 4 mois (droit de passage et permis)

Pilier 4 : des infrastructures « fibre » devront être installées dans les nouvelles constructions ou immeubles faisant l'objet d'une rénovation majeure. (pour les privés : si c'est techniquement faisable, et que n'augmente pas significativement le cout de la rénovation).

Les états membres devront publier des normes techniques, à cet effet.

Et mettre en place un programme de certification volontaire qui attribuera un label « prêt pour la fibre » aux bâtiments.

Gigabit Infrastructure Act : Procédure législative ordinaire [en codécision]



En savoir plus ?

[Procédure du GIA : Statut](#)

[Procédure législative ordinaire](#)

Gigabit Infrastructure Act (GIA) → Règlement (et non une directive !)

Les règlements sont directement contraignants sur tout le territoire de l'Union à compter de la date indiquée au Journal officiel.

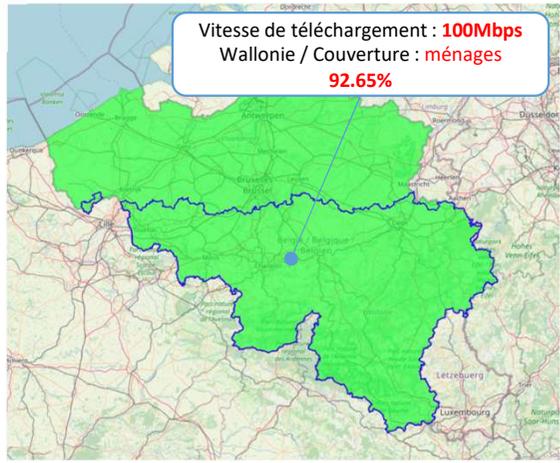
Mais encore ...



Enjeux:

- Attractivité du Territoire accrue,
- Cohésion Numérique entre les régions,
- Réduction de la Fracture Numérique.

Wallonie : (2023-Statbel)
 3.662.495 habitants
 1.625.484 ménages / foyers

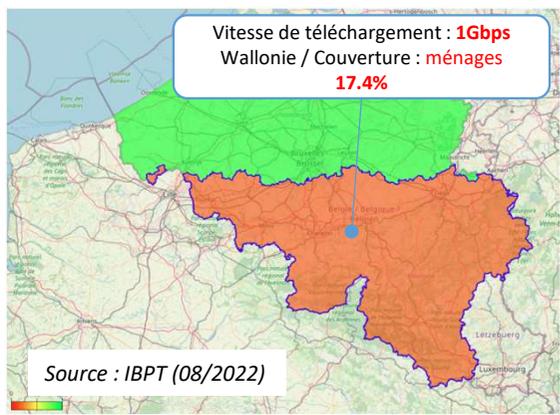


Défi Nr 1

Comblers les **zones blanches** où le **100Mbps** n'est pas disponible (~120.000 Foyers - 2022)

- Moyens déjà mis en œuvre : (estimation)
- Projet **Last Mile-PRW** (2022-23) : ~25.000 foyers
 - Projets **en cours** (opérateurs) : ~27.000 foyers
 - "Glasfaser Ostbelgien" : ~36.000 foyers

Situation mi-2025 : solde de ~ 32.000 foyers



Défi Nr 2

(Gigabit Infrastructure Act)
1.342.650 foyers doivent disposer d'une connexion à très Haut Débit d'ici à **2030 (1 Gbps)**.

Quels Moyens ?

- connaissance (règles applicables, droits et devoirs)
- collaboration (ville, communes, opérateurs, citoyens, outils)
- anticipation '4 mois' (bien préparé,... bien réalisé!)

Digital Decade
 14/12/2022

100% foyers en Europe :

100 Mbps : 2025
1Gbps : 2030



Source : IBPT (08/2022)

Programme Giga Région @ AdN

66



Pascal Poty

pascal.poty@adn.be

**Manager pôle prospective et
intelligence territoriale
Agence du Numérique**



Philippe Compère

Philippe.compere@adn.be

+32 498 913193

**Expert senior
Agence du Numérique**

En charge du programme
Giga Région



Cécile Noël

Cecile.noel@adn.be

+32 497 577176

**Experte senior
Agence du Numérique**

En charge du programme
Giga Région



Sébastien Lacroix

Sebastien.lacroix@ext.adn.be

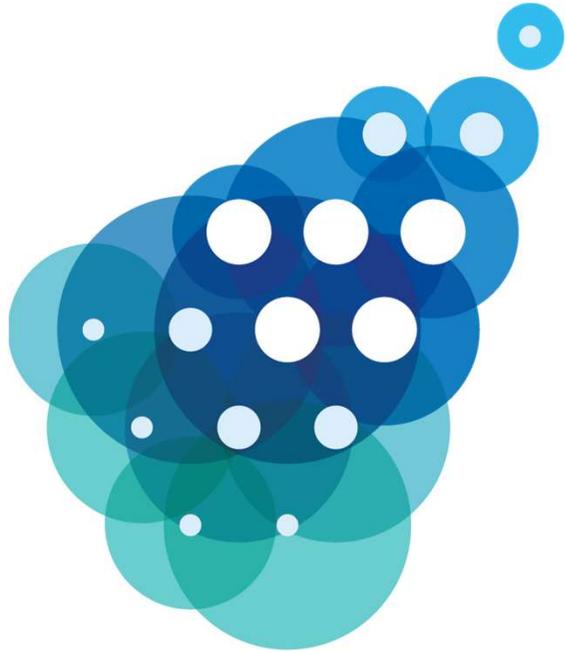
+32 468 194405

Expert Agence du Numérique

En charge du programme
Giga Région



Merci de votre attention.



Agence du Numérique

We **love** digital | We **know** digital | We **make** digital

C'EST LE MOMENT DE PARTAGER LES POINTS DE VUE

Pour les participants en ligne



C'est le moment de faire une pause :)



déploiement du haut débit en Wallonie : bonnes pratiques et table ronde





Avec la participation de

Gaëtan Desondre, Directeur Pôle travaux de Waterloo,

André-Paul Coppens, Echevin à Braine-le-Comte,

Krystel Stassin, responsable du Service travaux de Courcelles,

Laurent De Meutter, Director Network Stakeholder Management proximus

Laurent Petit, CCO Unifiber

France Vandermeulen, Director Regulatory & Public Affairs VOO

Sandra Mertens, Vice-Présidente de l'ARDIC et

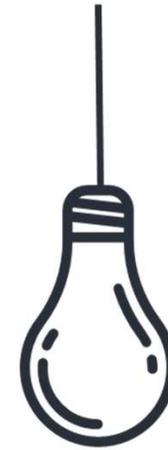
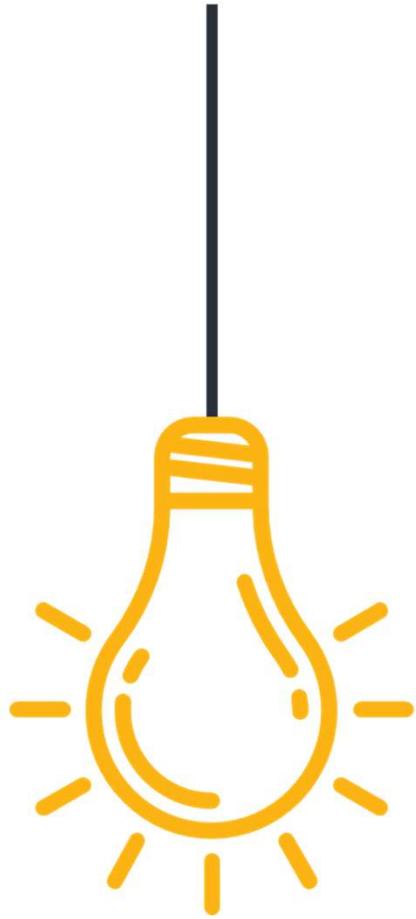
Julie Van Langendijck, Collaboratrice juridique au SPW MI et

membre du Comité technique - Powalco

C'EST LE MOMENT DE PARTAGER LES POINTS DE VUE

Pour les participants en ligne





**Qu'avez-vous pensé
de ce colloque?**





NOVEMBRE 2023

Annexe C – Samen glasvezel en infrastructuuruitdagingen verbinden in het openbaar domein 2023

Broadband Competence Office

Samen glasvezel en infrastructuuruitdagingen verbinden in het openbaar domein

Welkom

30 november 2023



Michele Gabriël



- Strategie Partner bij Deloitte
- **15 jaar** ervaring
- Een brede expertise in de **Telecommunicatie-, Media- en Technologiesector** op meerdere strategische gebieden
- Deloitte Belgium Telco, Media & Technologie Consulting leader

Deloitte.



Agenda

ONDERWERP	SPREKER	TIMING
ONTBIJT		
		08:00 – 09:00
Welkomstwoord	Séverine WATERBLEY (FOD Economie)	09:00 – 09:10
De uitrol van breedband in België en Vlaanderen en zijn uitdagingen Moderatie: Michele GABRIËL (Deloitte)	Minister-President Jan JAMBON, Wim DRIES (Genk), Bart STEUKERS (Agoria)	09:10 – 09:40
Samen glasvezel en infrastructuuruitdagingen verbinden in het openbaar domein: hoe samenwerken om alle transities te realiseren? Moderatie: Michele GABRIËL (Deloitte)	Dominik RONSE (VVSG & gemeente Ingelmunster), Koen WOUTERS (Fluvius), Dirk VERBEELEN (AquaFlanders), Ilse HAESAERT (Agoria)	09:40 – 10:30
KOFFIEPAUZE		
		10:30 – 10:50
Het belang van de uitrol van glasvezel in Vlaanderen: Focus op Europese en Belgische wetgeving	Laurence HOFACK (BIPT)	10:50 – 11:10
Uitwisseling van ervaringen van gemeenten & rondetafelgesprek Moderatie: Michele GABRIËL (Deloitte)	Jan STRIJCKMANS (Knokke-Heist), Ann VANHOVE (Leuven), Elien BARBÉ (Halle), Lieven DE WACHTER (Proximus), Annemie WYNANTS (Wyre), Karen VAN DE WOESTYNE (Fiberklaar)	11:10 – 12:20
Conclusie	Wim DRIES (VVSG)	12:20 – 12:30
LUNCH		
		12:30 – 13:30

De Schelp (-2)

Zuilzenaal (0)

A hand is shown on the right side of the image, reaching towards a complex network of glowing nodes and lines that fills the background. The nodes are small, bright points of light, and the lines are thin, connecting them into a web-like structure. The overall color palette is warm, with oranges, yellows, and reds, set against a dark, slightly blue background. The lighting is soft, creating a sense of depth and focus on the hand and the network.

Welkomstwoord

Séverine Waterbley

WELKOMSTWOORD

Séverine Waterbley



- Voorzitter van de FOD Economie
- **27 jaar** ervaring bij de FOD
- Ze ondersteunde de lancering van de **breedbandcel**





De uitrol van breedband in België en Vlaanderen en zijn uitdagingen

Minister-President Jan JAMBON, Wim DRIES, Bart STEUKERS

Discussiepanel

Moderator : Michele GABRIËL



Jan Jambon

Minister-president van de Vlaamse
Regering en Vlaams minister van
Buitenlandse Zaken, Cultuur,
Digitalisering en Facilitair Management



Wim Dries

Voorzitter van de VVSG
Burgemeester van Genk



Bart Steukers

CEO van Agoria



A hand is shown reaching towards a glowing network of nodes and lines, symbolizing connectivity and technology. The background is a dark blue-grey with a complex network of white and yellow lines and nodes, some of which are glowing. The hand is positioned on the right side of the frame, with the index finger pointing towards the center. A semi-transparent red rectangular box is overlaid on the left side of the image, containing white text.

Samen glasvezel en
infrastructuuruitdagingen
verbinden in het openbaar
domein: hoe samenwerken om alle
transities te realiseren?

Stel je vraag aan het panel via menti.com



Ga naar menti.com | en gebruik de code **2503 5385**



Discussiepanel

Moderator : Michele GABRIËL



Dominik Ronse
Algemeen directeur



Koen Wouters
Afdelingshoofd Assets &
Netarchitectuur



Dirk Verbeelen
Directeur
Netinfradiensten
Lid Directiecomité
AquaFlanders



Ilse HAESAERT
Business Group Leader
Digital



Ga naar menti.com | en gebruik de code 2503 5385

Koffiepauze

Zuilenzaal (niveau 0)

We hervatten om 10u50



Het belang van de uitrol van glasvezel in Vlaanderen

Focus op Europese en Belgische wetgeving

Laurence Hoflack

HET BELANG VAN DE UITROL VAN GLASVEZEL IN VLAANDEREN

Laurence Hoflack



- **16 jaar** ervaring, waarvan 6 bij het BIPT
- Consultant-ingenieur in het departement "Telecom & mediamarkt": regulering van de telecommarkt
- Expertisegebieden: uitrol van glasvezel in België; kostenmodellen voor netwerktoegang; de bedrijvenmarkt
- Lid van het BCO-stuurcomité

Het belang van de uitrol van glasvezel in Vlaanderen

Focus op Europese en Belgische wetgeving



Inhoud

- Europa en glasvezel
- Vlaanderen en glasvezel
- Enkele terugkerende vragen

Europa en glasvezel



Connectiviteit – Europese doelstellingen

Doelstellingen voor 2030
(« Digital Compass »)

5G

Dekking van **alle** bewoonde zones

Vast internet

Gigabit-connectiviteit voor **alle** huishoudens

Waarom?

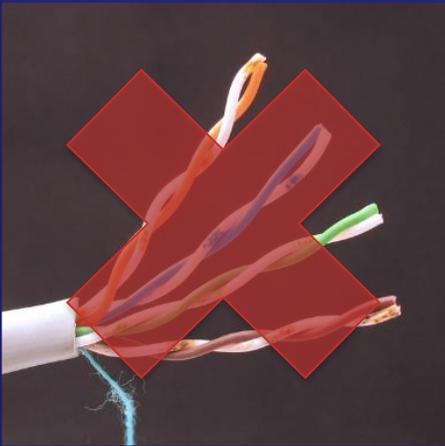
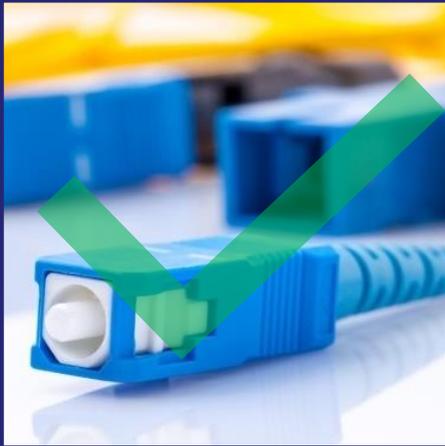
Innovatie

Europese competitiviteit

Covid-19 crisis

Klimaat- en milieuitdagingen

Hoe?

		
Koper <i>Telefonie</i>	Kabel of coax <i>Televisie</i>	Glasvezel (FTTH)
In het algemeen max 100 Mbps	1 Gbps OK als geüpgraded	1 Gbps OK



Meest recente technologie

Futureproof

Zeer hoge snelheden

Lange afstanden

Minder storingen

Lage latentie (vertraging)

Milieuvriendelijker



Europees regelgevend kader

EECC of European Electronic Communications Code
Richtlijn van 11 december 2018

Broadband Cost Reduction Directive
Richtlijn van 15 mei 2014

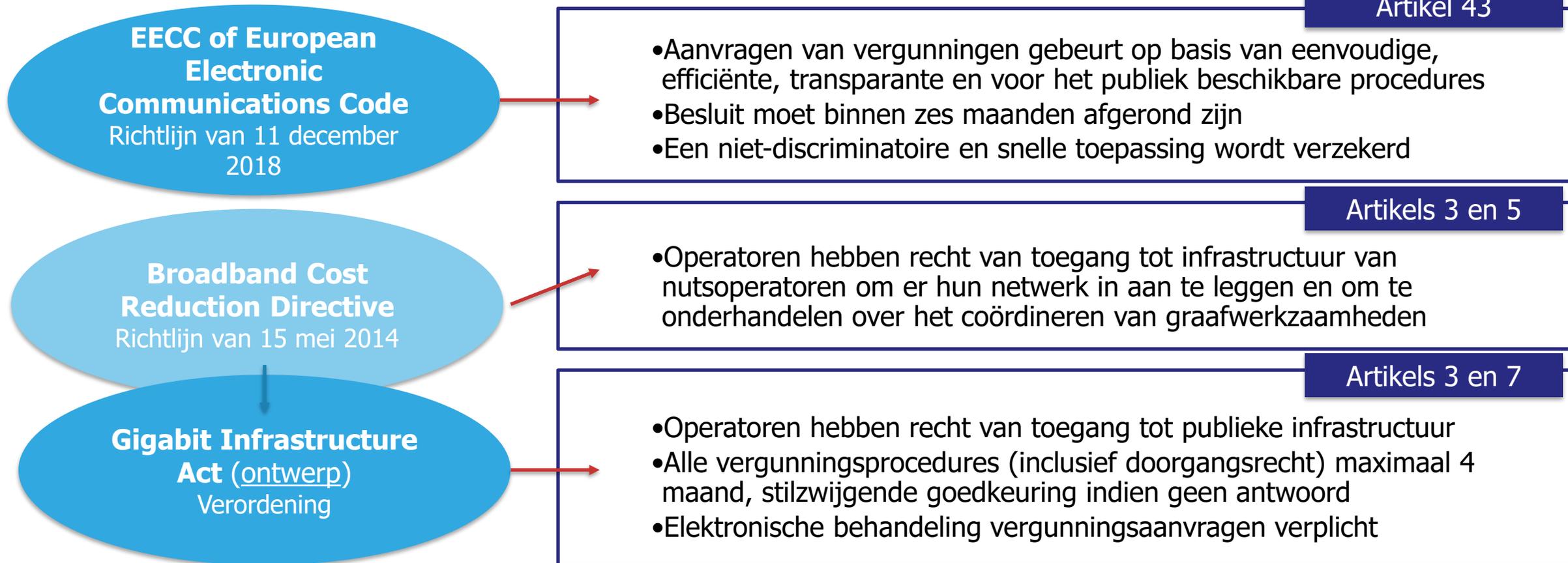
Gigabit Infrastructure Act (ontwerp)
Verordening

Connectivity Toolbox Recommendation
Aanbeveling van 18 september 2020

Verschillende Europese wetgevende documenten gericht op de uitrol van de telecommunicatienetwerken van de toekomst ("VHCN")

- Investment gap van 174 miljard € overbruggen
- Uitrolkosten verlagen
- Mogelijkheden aanmoedigen om uitrol te versnellen
- Vergunningsprocedures (inclusief doorgangsrecht) stroomlijnen

Enkele voorbeelden



Vlaanderen en glasvezel



Kwaliteit van telecom in België, een voorbeeld van “remmende voorsprong”

Glasvezeluitrol in België trager dan in de meeste andere landen

- Aanwezigheid kabelnetwerken
- Proximus voorloper in het upgraden van de technologie op het kopernetwerk

België steeds “verwend” voor wat breedband betreft

- Bijna overal in het land twee netwerken met snelheden > 30 Mbps
- Ook nu: 99,2% van de Belgische huishoudens toegang tot 30 Mbps, in Vlaanderen 99,8%



Uitrolplannen van glasvezel in Vlaanderen

Proximus

- **Doelstelling:** 70% van België (Vlaanderen inclusief) tegen 2028, 95% tegen 2032

€ +- 2 miljard



Proximus alleen

2,2 miljoen Belgische huishoudens tegen 2028

(verdeling over de gewesten onbekend)

€ +- 2 miljard



Fiberklaar

- JV van Proximus en EQT Infrastructure
- 1,5 miljoen Vlaamse huishoudens tegen 2028

Wyre

€ +- 2 miljard

- Telenet + Fluvius
- **Doelstelling:** 78% van Vlaanderen en enkele zones in Brussel en Wallonië tegen 2038, waarvan het grootste deel tegen 2029
- Uitrol werd deze zomer gestart



Digi?

- 4^e operator 5G-spectrum, ook intenties om vast internet aan te bieden





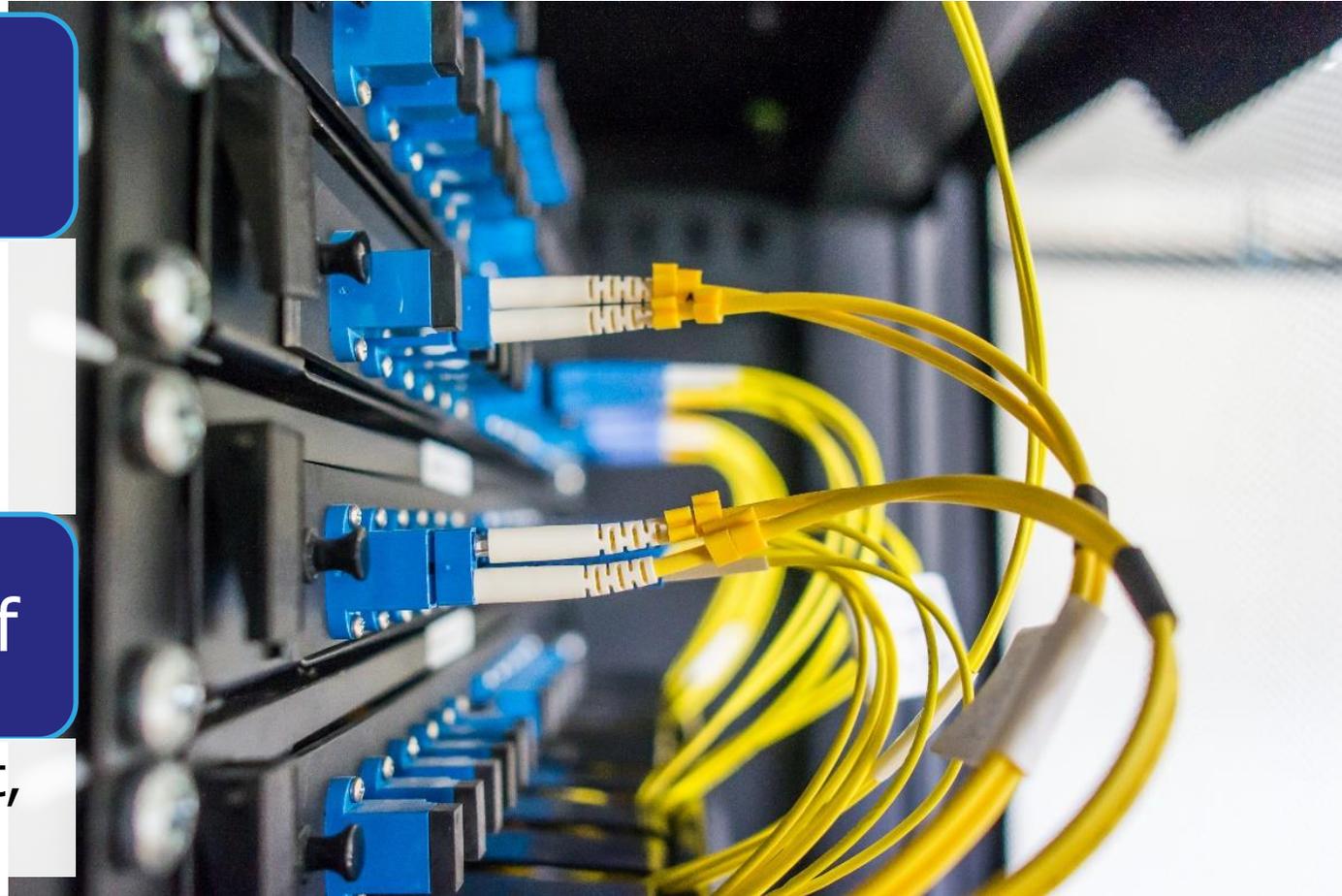
Behalve FTTH (Fibre to the Home), is er ook FTTO of Fibre To The Office

Dedicated glasvezel voor een bedrijf, aangelegd op vraag

- Voor bedrijven of (overheids)instanties met hogere kwaliteitseisen
- Hogere prijzen

Verschillende operatoren actief

- Proximus, Eurofiber, Colt, BT, Telenet, Orange Business ...





Rechten van operatoren in België (1)

Telecommarkt is geliberaliseerd

- Elke operator is vrij om zijn netwerk uit te rollen, zelfs als er al een netwerk van een andere operator aanwezig is

Recht op gebruik van het openbaar domein en de eigendommen

- Kosteloos gebruiksrecht (retributies wel toegestaan indien proportioneel)

Wet van 21 maart 1991 betreffende de hervorming van sommige economische overheid-bedrijven: artikels 97 e.v.



Rechten van operatoren in België (2)

Façaderecht of recht op aanleg van telecombekabeling op gevels

Bevoegdheid van het BIPT bij geschil

Aanleg van en onderhoudswerk aan deze kabels kan in principe niet geweigerd worden

Wet van 21 maart 1991 betreffende de hervorming van sommige economische overheid-bedrijven: artikel 97

VOORWAARDE

Operator moet vooraf informeren over plaats en uitvoeringswijze

Eigenaar kan protesteren indien hierover niet akkoord of bij onvoldoende informatie

Operator zoekt dan een oplossing

Enkele terugkerende vragen

Waarom meer dan één glasvezelnetwerk?

Uitrolplannen van operatoren kunnen overlappen:
"overbuild"

- Mogelijk (en toegelaten) in een vrijgemaakte markt

Afzonderlijke netwerken leiden tot duurzamere concurrentie

- Concurrentievorm aangemoedigd door het BIPT
- Impact op snelheid van uitrol
- Eén enkel netwerk = de facto monopolie

- 
- Andere operatoren afhankelijk van 1 netwerkoperator
 - Mogelijk minder aanbod, hogere prijzen, mindere kwaliteit en innovatie...
 - Op de lange termijn in het nadeel van de eindgebruikers



Kunnen operatoren gezamenlijk uitrollen?



Enkele criteria uit de mededeling

- Netwerk open voor iedereen
- Wholesaletarieven die een duurzame concurrentie toelaten
- ...

Geen overbuild, geen dubbele werkzaamheden

Voorlopige resultaten van een studie door het BIPT

- Overbuild heeft een belangrijke impact op de rendabiliteit van de investeringen, vooral in de minder dichtbevolkte zones

Zeer gevoelig qua mededingingsrecht (samenwerking tussen concurrenten)

Het BIPT is bereid om elk voorstel van samenwerking te bestuderen

Mededeling
BIPT van
10/10/2023

Akkoorden moeten een effectieve en duurzame concurrentie garanderen



Hoe zit het met open netwerken?



'Open netwerk' = een operator geeft tegen betaling toegang tot zijn netwerk aan andere operatoren

Toegangsvormen kunnen verschillen afhankelijk van het soort netwerk

Het open karakter van een netwerk hangt af van veel factoren

- De aangeboden toegangsvormen: verschillende mate qua flexibiliteit
- De voorwaarden en prijzen
- Eventuele regulering door het BIPT

Operatoren kunnen niet verplicht worden om gebruik te maken van andermans netwerk

- **Proximus (incl. Fiberklaar)** momenteel enige operator die door het BIPT gereguleerd wordt voor glasvezel
- BIPT werkt aan nieuwe marktanalyse

Meer info op www.glasvezelinfo.be

bipt  **glasvezelinfo**

fr | nl | de | en

Algemene informatie Aanbod in België Rechten en plichten Vergunningsprocedures Glasvezelkaart Vragen en antwoorden 

Het centrale informatiepunt
over de glasvezeluitrol
in België

Glasvezel en zijn opties voor u uitgelegd
[Wat is glasvezel?](#)

Een blik op de Belgische regelgeving bij
glasvezeluitrol
[Rechten en plichten](#)

Snel een antwoord op de meest voorkomende
vragen
[Vragen en antwoorden](#)

 Deze website is een initiatief van
het Belgisch Instituut voor
postdiensten en telecommunicatie

[Cookiebeleid](#) [Over deze site](#) [Toegankelijkheid](#) [Voorwaarden voor het hergebruik](#)

Het belang van de uitrol van glasvezel in Vlaanderen



Uitwisseling van ervaringen van gemeenten en glasvezeloperatoren

Getuigenissen - rondetafelgesprek

Stel je vraag aan het panel via menti.com



Ga naar menti.com | en gebruik de code **2503 5385**



Discussiepanel

Moderator : Michele GABRIËL

Sprekers :

Jan STRIJCKMANS
Expert Nutswerken

KNOKKE-LEUWEN
HEIST

Ann VANHOVE
Minder hinder coördinator



Elien BARBÉ
Verantwoordelijke mobiliteit



Panel :



Lieven DE WACHTER
Hoofd Public Affairs Vlaanderen



Annemie WYNANTS
Regulatory Affairs Manager



Karen VAN DE WOESTYNE
Head of Business Development



Ga naar menti.com | en gebruik de code 2503 5385

A hand is shown reaching towards a glowing network of nodes and lines, symbolizing technology or connectivity. The background is dark with a blue and orange color scheme. The network consists of numerous small, bright nodes connected by thin lines, creating a complex web. The hand is positioned on the right side of the frame, with the index finger pointing towards the network. The overall image has a futuristic and digital feel.

Conclusie

Wim DRIES

CONCLUSIE

Wim DRIES



- Voorzitter van de **VVSG**
- Burgemeester van **Genk**



Verdiepende dialoog tussen ambtenaren, toezichthouders van de gemeenten en nutsoperatoren

We organiseren **5 regionale overlegtafels** om in de diepte ervaringen en goede praktijken uit te wisselen, over het samengaan van nutswerken, veiligheid en kwaliteit van het openbaar domein:

- Donderdag 7 december 2023 in Pelt van 13.00 tot 16.00 uur (CC Palethe)
- Dinsdag 16 januari 2024 in Knokke-Heist van 9.30 tot 12.30 uur (Cultuurhuis)
- Donderdag 18 januari 2024 in Turnhout van 13.00 tot 16.00 uur (CC De Warande)
- Maandag 22 januari 2024 in Leuven van 9.30 tot 12.30 uur (JH De Blauwput)
- Vrijdag 26 januari 2024 in Gent van 9.30 tot 12.30 uur (Stadskantoor Gent)

Inschrijven via www.vvsg.be

Vragen, opmerkingen of feedback?

BCO – Broadband Competence Office



○ <https://economie.fgov.be/>



○ bco@economie.fgov.be

Lunch

Zuilenzaal (niveau 0)

12u40 - 13u30